



PROFIL PILOTE DE LA POPULATION MIGRANTE DANS LES RÉGIONS CACAOYÈRES DU CAVALLY ET DU GÔH

Une étude de l'OIM Côte d'Ivoire

Février 2022



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

© 2022 Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Photo de couverture : Enquêteurs en discussion avec des informateurs clés, Bloléquin, 2022.
Copyright © OIM 2022/Sehohon Michael DOH

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
ACRONYMES	5
LEXIQUE	6
INTRODUCTION	7
MÉTHODOLOGIE : EXERCICE DE SUIVI DE LA MOBILITÉ DE LA PRÉSENCE DES MIGRANTS	9
1. Cartographie des Départements / Sous-préfectures	12
2. Cartographie des localités	14
2.1. Localisation des campements	14
2.2. Principales raisons des migrations	15
2.3. Cohésion sociale	15
2.4. Disponibilité des infrastructures sociales de base	16
2.4.1. Ecoles primaires.....	16
2.4.2. Infrastructures sanitaires	17
2.4.3. Sources d'eau potable	17
2.4.4. Electricité.....	17
3. Profil de la population migrante et des communautés hôtes.....	18
3.1. Profil de la population migrante et des communautés hôtes de la sous-préfecture de Bloléquin.....	18
3.1.1. Informations socio-démographiques des chefs de ménages.....	18
3.1.2. Caractéristiques des ménages.....	19
3.1.3. Parcours migratoires	20
3.1.4. Moyens de subsistance, qualité de vie et terres cultivables.....	21
3.1.5. Liens de la population migrante avec le pays d'origine	24
3.1.6. Accès aux droits et services sociaux de base / besoins des populations	24
3.1.7. Cohésion sociale	28
3.2. Profil de la population migrante et des communautés hôtes dans la sous-préfecture de Diégonéfla	29
3.2.1. Informations socio-démographiques des chefs de ménage	29
3.2.2. Caractéristiques des ménages.....	30
3.2.3. Schémas et statuts/parcours migratoires	31
3.2.4. Moyens de subsistance, qualité de vie et terres cultivables.....	32
3.2.5. Liens de la population migrante avec le pays d'origine	34
3.2.6. Accès aux droits et services sociaux de base / besoins des populations	35
3.2.7. Cohésion sociale	38
4. Rôle des enfants dans les plantations de cacao.....	39

PROFIL PILOTE DE LA POPULATION MIGRANTE ET DES POPULATIONS HÔTES DANS LES RÉGIONS CACAÏÈRES DU CAVALLY ET DU GÔH

4.1. Rôle des enfants dans les zones cacaoyères à Bloléquin	40
4.2 Rôle des enfants dans les zones cacaoyères à Diégonéfla	45
CONCLUSION	49
RECOMMANDATIONS.....	53
LISTE DES TABLEAUX, CARTES, IMAGES ET GRAPHIQUES	54
BIBLIOGRAPHIE.....	57
ANNEXES.....	58
ANNEXE 1 : NOTIONS CLÉS SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS	58
ANNEXE 2 : LISTE DES INFORMATEURS CLÉS	60

ACRONYMES

ANADER : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

BIT : Bureau International du Travail

CCC : Conseil Café-Cacao

CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

CIM : Comité Interministériel de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants

CMU : Couverture Maladie Universelle

CNI : Carte Nationale d'Identité

CNS : Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants

DLTE : Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants

DTM : Displacement Tracking Matrix (Matrice de Suivi des Déplacements)

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

INS : Institut National de la Statistique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MEPS : Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

MICS : Multiple Indicator Cluster Survey

ODD : Objectifs de Développement Durable

OIM : Organisation internationale pour les migrations

OIT : Organisation Internationale du travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PIB : Produit Intérieur Brut

PMM : Pacte Mondial sur les Migrations

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SODEFOR : Société de Développement des Forêts en Côte d'Ivoire

SPREF : Stratégie nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts

UE : Union Européenne

UNICEF : United Nations Children's Fund

WASH : Water Sanitation and Hygiene

LEXIQUE

Document d'identité : Document officiel délivré par les autorités compétentes d'un État à une personne pour lui permettre de justifier de son identité. (OIM)¹

Enfant : Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable (Convention relative aux droits de l'enfant, Art. 1^{er}).

Ménage : Est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire : 1) qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ; 2) et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses. (INSEE, 2005) Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Migrant : Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux. (OIM)

Migration : Tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale. (OIM)

Migration saisonnière : Migration de courte durée présentant une périodicité annuelle, habituellement motivée par des raisons économiques selon les besoins saisonniers en main-d'œuvre.

Pays de nationalité : Etat que quitte un national pour effectuer une migration internationale. Au sens de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), « l'expression "Pays de nationalité" s'entend du pays dont la personne intéressée est ressortissante ». (OIM)

Pays de résidence habituelle : Le pays dans lequel une personne a sa résidence habituelle ou régulière. (OIM)

Pays d'origine : Dans le contexte de la migration, pays de nationalité ou ancien pays de résidence habituelle d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant migré à l'étranger, de façon régulière ou irrégulière. (OIM)

Résidence habituelle : Lieu, dans un pays, où vit une personne, c'est-à-dire le lieu où cette personne dispose d'un logement qui lui sert habituellement pour son repos quotidien. (Adapté de Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales (1999), p. 10. (OIM)

Travailleur migrant : Personne qui va exercer, exerce ou a exercé une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante. (Source : Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ((adoptée le 18 décembre 1990, entrée en vigueur le 1er juillet 2003), Recueil de Traités des Nations Unies, vol. 2220, p. 3), art. 2 1). (OIM)

¹ Termes clés de la migration | L'OIM, ONU Migration (iom.int)

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est le premier exportateur de cacao au monde avec une contribution à hauteur de 42% de la production globale. Par conséquent, le cacao contribue majoritairement à l'économie nationale et représente jusqu'à 20% du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays. Environ six millions de personnes travaillent dans des secteurs tout au long de la chaîne de valeur et il constitue la principale source de revenus pour la grande majorité des cultivateurs. En prenant en compte l'importance économique du secteur cacaoyer, le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'engage dans la définition de mesures permettant de relever les défis qui posent des risques à la durabilité de cette filière telle que la déforestation, le travail des enfants, les droits des travailleurs migrants ou le travail forcé. Ces défis étant souvent interconnectés, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a intensifié les appels d'engagement de plusieurs organisations internationales et Organisations Non Gouvernementales (ONG) afin de soutenir le développement de solutions efficaces et holistiques.

La présence de plantations de cacao dans des forêts classées ou des parcs nationaux, surtout dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et particulièrement dans les régions du Cavally et du Gôh, constitue un premier défi complexe. En 2018, le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'est doté d'une Stratégie nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) ayant pour objectif l'amélioration et la reconstitution du couvert forestier d'au moins 20% du territoire d'ici 2045. La présence de ces plantations et les activités agricoles dans ces régions ont déjà mené à la déforestation illégale d'importantes surfaces et posé des défis autour des questions de droit foncier. En outre, il est estimé qu'environ 20% des agriculteurs travaillant dans les plantations de cacao sont des migrants venant d'un autre pays que la Côte d'Ivoire, ce qui laisse présumer une forte présence des populations migrantes dans ces zones (ILO 2019²). Des évaluations de terrain ont également signalé la problématique du travail des enfants, notamment au sein de familles vulnérables de travailleurs migrants, dans un contexte de manque de moyens de subsistance, sachant que dans le monde, 70% du travail des enfants survient dans le secteur agricole (Union Européenne (UE), 2021)³.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a fortement intensifié son engagement dans la lutte contre le travail des enfants, en particulier via la mise en œuvre de son Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, mais aussi en tant que pays pionnier de l'Alliance 8.7, qui a comme cible l'élimination du travail des enfants d'ici 2025⁴. Un dialogue politique autour du cacao durable a en outre été initié en 2021 par les autorités ivoiriennes et une stratégie nationale pour le cacao durable articulée autour de la recherche du bien-être des agriculteurs, de la lutte contre le travail des enfants et de la déforestation, devrait voir le jour pour appuyer les efforts.

C'est dans cette optique que cette étude pilote, fruit d'un partenariat entre l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), entend contribuer à répondre à la priorité du Gouvernement de Côte d'Ivoire

² ILO, 2019 : https://www.cocoainitiative.org/sites/default/files/resources/Pre%20sentation-Resultats-Field-Study-100919_EN-version_0.pdf

³ Union Européenne, 2021, Mettre fin au travail des enfants et promouvoir une production durable du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

⁴ <https://www.alliance87.org/> Cible 8.7 : « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025 mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. »

d'éliminer le travail des enfants et à assurer la durabilité de la filière du cacao et le développement de politiques informées de lutte contre la déforestation.

Cet exercice de collecte et d'analyse des données est réalisé en coordination avec le Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CNS), le Comité Interministériel de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants (CIM), via particulièrement la Direction de la lutte contre le travail des enfants (DLTE), ainsi que l'Institut National de la Statistique (INS) avec qui la méthodologie et les différentes étapes du projet ont été validées. De nombreux autres acteurs complémentaires, tant aux niveaux central, régional et local, ont été sollicités et ont contribué à la réalisation de cet exercice.

Cette étude contribue à atteindre l'objectif 8 (et en particulier la cible 8.7) des Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que les objectifs 2 (faim « zéro » et en particulier la promotion de l'agriculture durable), 12 (« établir des modes de consommation et production durables »), 15 (« préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, [...]») et 16 (« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. »). Par ailleurs, elle concourt à l'atteinte des objectifs du Pacte Mondial sur les Migrations (PMM) en développant des données qui renforcent le développement des politiques à l'attention des populations migrantes.

Objectifs

En vue d'un accompagnement du Gouvernement ivoirien dans ses politiques de protection des zones vertes et d'élimination du travail des enfants, il en ressort un manque d'informations sur les occupants et populations migrantes travaillant dans les zones cacaoyères, et en particulier leur provenance, leurs profils, leurs intentions et besoins.

Pour combler cette lacune, l'OIM et la FAO mettent à disposition du Gouvernement de Côte d'Ivoire **un profil pilote de la population migrante**, y compris de leurs enfants, dans les régions du Cavally et du Gôh. Une attention particulière fut portée au recueil d'informations relatives à la présence des enfants migrants, leur rôle dans les travaux agricoles et à leurs besoins de protection.

A cet effet, le partenariat entre l'OIM et la FAO combine les expertises respectives en matière de suivi et de protection des populations mobiles d'un côté, et en matière de travail et développement du secteur agricole en Côte d'Ivoire de l'autre, mettant ainsi à profit la complémentarité des mandats et des actions des deux agences des Nations Unies.

MÉTHODOLOGIE : EXERCICE DE SUIVI DE LA MOBILITÉ DE LA PRÉSENCE DES MIGRANTS⁵

Cette section présente les populations cibles, la couverture géographique de l'étude ainsi que les outils élaborés et mis en œuvre afin de collecter les données permettant de présenter un profil pilote de la population migrante et des communautés hôtes identifiées.

Populations cibles

- **Population migrante⁶**, désignant les personnes de nationalités étrangères (non-ivoiriennes) travaillant actuellement dans les plantations de cacao dans les régions du Cavally et du Gôh, dont certaines sont localisées dans des forêts classées ou des parcs nationaux, avec un focus particulier sur les enfants.⁷
- **Communautés hôtes**, désignant les populations accueillant la population migrante dans leurs localités.

Le choix a été fait d'intégrer les communautés hôtes à cet exercice de profil de la population migrante dans les localités⁸ identifiées afin de bénéficier d'informations permettant de comparer les situations vécues par les deux catégories de population, notamment en termes d'accès aux services sociaux de base et de travail des enfants dans les plantations de cacao.

Couverture géographique

L'étude s'est intéressée aux zones dans lesquelles se trouvent les plantations de cacao dans **deux régions occidentales de la Côte d'Ivoire que sont le Cavally et le Gôh**. Les localités⁹ pertinentes à forte mobilité ont été identifiées après avoir recueilli des données auprès d'informateurs clés au sein des deux régions, tels que les autorités locales et acteurs de la société civile, à partir de quatre principaux indicateurs :

- Critère 1 : Zone cacaoyère ;
- Critère 2 : Forte présence présumée de migrants ;
- Critère 3 : Forêt classée ;
- Critère 4 : Existence présumée de travail des enfants.

⁵ Les données collectées au cours des étapes 2 et 3 l'ont été par 15 enquêteurs recrutés et formés par l'équipe de l'OIM Côte d'Ivoire.

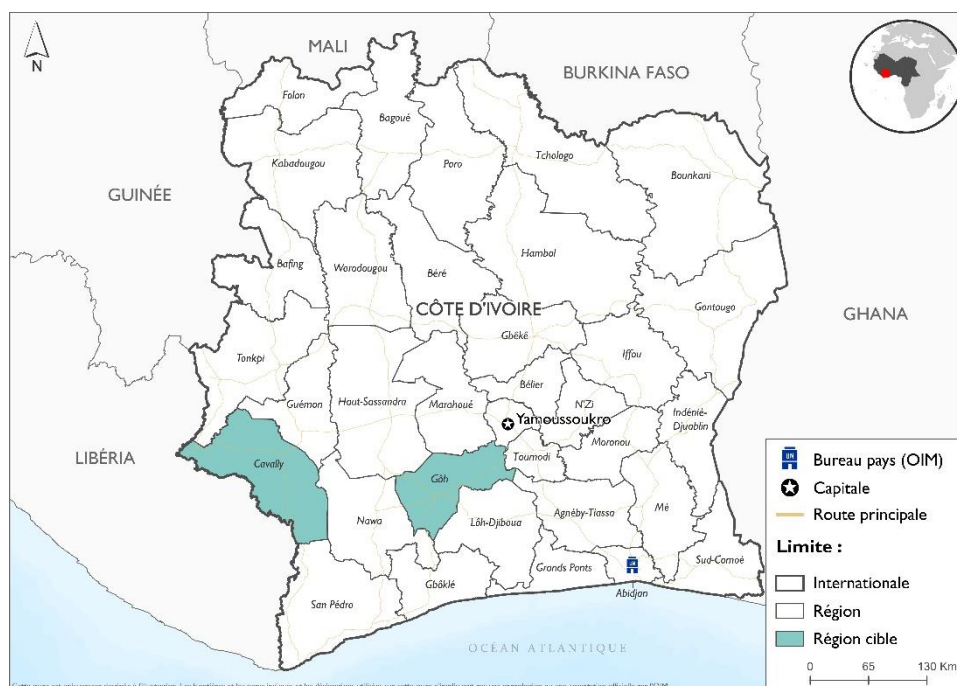
⁶ Population migrante : « personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives ou celles de leur famille » (Glossaire OIM).

⁷ Il est important de noter qu'aucun dénombrement/aucune identification ne sera faite des populations ciblées.

⁸ Le terme « localité » peut désigner un village (majoritairement composé de membres de communautés hôtes autrement appelés « autochtones ») ou un campement (principalement composé de migrants, c'est-à-dire les « allogènes »).

PROFIL PILOTE DE LA POPULATION MIGRANTE ET DES POPULATIONS HÔTES DANS LES RÉGIONS CACAÏÈRES DU CAVALLY ET DU GÔH

Carte 1 : Régions ciblées par le projet



Étapes de mise en œuvre de l'étude

Les outils utilisés dans le cadre de cette étude font appel à un outil clé de l'OIM appelé la Matrice de Suivi des Déplacements (DTM) et ont été adaptés au contexte migratoire. L'approche de la DTM se décompose en quatre étapes clés : 1. Préparation de l'évaluation et des questionnaires ; 2. Collecte des données ; 3. Saisie et analyse des données et 4. Rapport.

La méthodologie privilégiée ici afin de collecter les données nécessaires à l'élaboration du profil pilote de la population migrante et des communautés hôtes dans les régions cacaoyères du Cavally et du Gôh s'est décomposée en trois principales étapes :

Étape 1 : Cartographie des départements/sous-préfectures

La cartographie des départements et sous-préfectures avait pour but d'identifier et confirmer des zones qui satisfont aux quatre critères à partir desquels les localités à forte présence présumée de migrants sont sélectionnées. Sur la base de ces quatre critères, un département a été présélectionné par région et des réunions restreintes avec des informateurs clés régionaux, départementaux et locaux ont été organisées. Ces réunions ont permis de confirmer ou montrer la nécessité de trouver de nouvelles zones pertinentes pour la conduite de la cartographie des localités puis de l'enquête ménage permettant d'élaborer le profil de la population migrante. Sur la base de ces échanges, il a été décidé de s'intéresser à une sous-préfecture par département identifié.

Étape 2 : Cartographie des localités

La cartographie des localités a consisté en la collecte et l'analyse de données auprès d'informateurs clés sur la présence des migrants dans les localités identifiées et des informations de base concernant lesdites localités. L'identification des zones à forte présence de migrants au sein des deux régions et la cartographie des localités ont été réalisées auprès de plus de 250 informateurs clés identifiés notamment par l'intermédiaire des partenaires (Autorités locales (préfets, sous-préfets, etc.),

représentants des groupements partenaires de la FAO, éventuels représentants des migrants, chefs de campements, chefs traditionnels, etc.) au cours d'entretiens au niveau régional et local menés par les équipes de l'OIM (cf Annexe 2 : Liste des informateurs clés).

Etape 3 : Enquête ménage auprès de la population migrante et des communautés hôtes

L'enquête ménage s'est basée sur un échantillon de la population ciblée vivant dans les localités identifiées suite aux deux premières étapes de cartographie. L'échantillon est stratifié sur la base des ménages migrants et hôtes identifiés précédemment puis distribués proportionnellement afin d'obtenir 640 ménages enquêtés par région, soit un total de 1 280 enquêtes menées par les 15 enquêteurs pour l'ensemble des deux régions. Administré via des tablettes, le questionnaire ménage élaboré a pour objectif de collecter des données permettant de réaliser un profil de la population migrante et des communautés hôtes travaillant dans les plantations de cacao, d'identifier les intentions et besoins de ces populations, de mesurer l'accès aux services sociaux de base, d'évaluer la présence des enfants dans ces campements, ainsi que leur rôle dans les travaux agricoles et les besoins de protection des enfants travaillant dans les plantations de cacao.

Protection des données

La confidentialité des données à caractère personnel ou non personnel sensible a été respectée à toutes les étapes du processus de collecte et de traitement des données et garantie par écrit. Tous les membres du personnel de l'OIM et les personnes représentant des tiers autorisés à avoir accès à des données sont tenus de garantir la protection des données sensibles collectées.

L'OIM prend en considération la protection des données collectées pour éviter toute conséquence néfaste et assurer la protection des répondants. L'OIM dispose de son « Manuel de Protection des Données »¹⁰ dont les règles doivent être respectées pour le partage des données avec les partenaires.

Par ailleurs, le consentement de l'interviewé est demandé à chaque étape de la collecte de données en prenant soin de préciser les objectifs de la collecte.

Désagrégation par sexe

Si la désagrégation par sexe est un point essentiel dans la majorité des études menées par l'OIM, dans le cadre de celle qui nous concerne ici, elle a été limitée dans la mesure où la majorité des chefs de ménages enquêtés au sein des deux sous-préfectures sélectionnées sont des hommes.¹¹

Accessibilité des zones de collecte de données

Les localités identifiées pour la collecte de données dans le cadre de la cartographie des localités ont parfois été difficiles d'accès, complexifiant le travail de collecte de données pour les enquêteurs, notamment dans la sous-préfecture de Bloléquin.

Par ailleurs, sur recommandations des autorités locales et pour des considérations sécuritaires, les enquêteurs ont dû prendre des dispositions particulières afin de collecter les données, spécifiquement dans les campements les plus reculés.

¹⁰ [IOM Data Protection Manual | IOM Publications Platform](#)

¹¹ Seules certaines données démographiques pourront être désagrégées par sexe telles que l'âge, le niveau d'instruction ou encore la possession de documents d'identité.



Enquêteur tentant de traverser un pont pour atteindre une localité couverte par la collecte de données dans la sous-préfecture de Bloléquin, Janvier 2022. © OIM 2022/Sehohon Michael DOH

1. Cartographie des Départements / Sous-préfectures

La cartographie des départements et sous-préfectures a consisté à préciser le niveau administratif de l'étude en allant du niveau région (Cavally et Gôh) au niveau département (respectivement Bloléquin et Oumé) et enfin au niveau sous-préfecture qui ont été sélectionnées sur la base des quatre principaux critères cités précédemment.

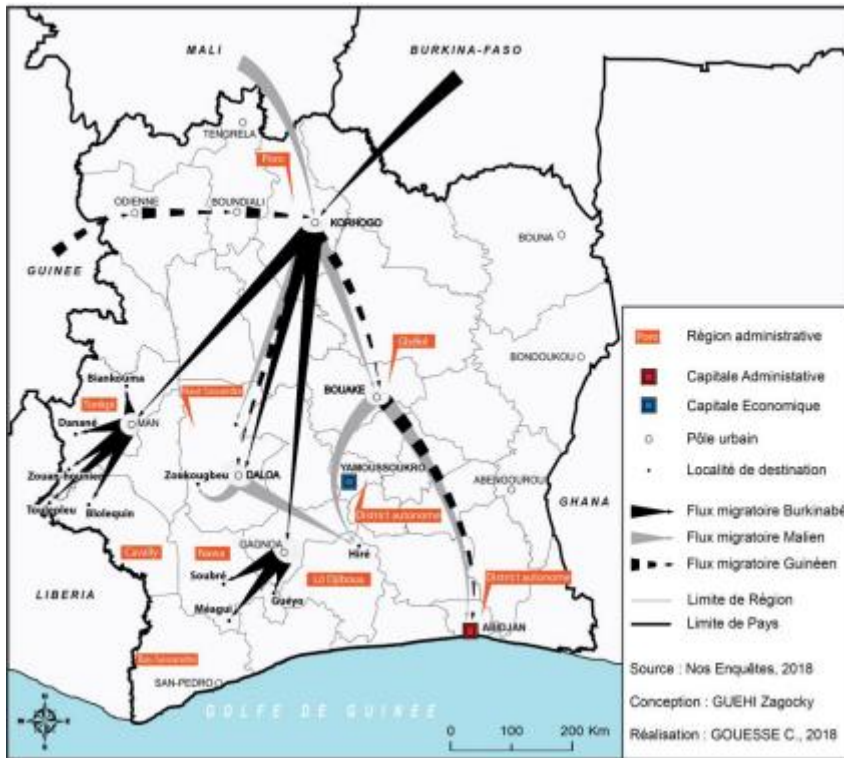
Ainsi avec l'appui d'informateurs clés de régions, notamment les autorités administratives (préfets, sous-préfets), les conseils régionaux, les directions déconcentrées des ministères et les leaders locaux des deux régions, **la sous-préfecture de Bloléquin dans la région du Cavally et la sous-préfecture de Diégonéfla dans la région du Gôh** ont été identifiées et sélectionnées pour conduire l'exercice de collecte de données.

Tableau 1 : Sous-préfectures sélectionnées en vue de la collecte de données

Régions	Départements	Sous-préfectures
Cavally	Bloléquin	Bloléquin
Gôh	Oumé	Diégonéfla

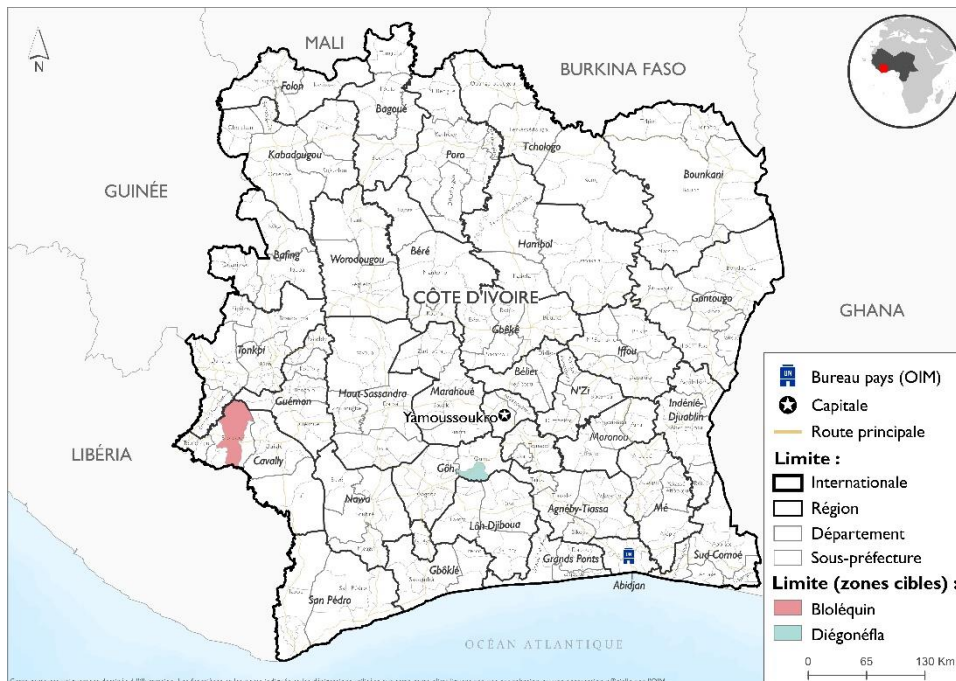
PROFIL PILOTE DE LA POPULATION MIGRANTE ET DES POPULATIONS HÔTES DANS LES RÉGIONS CACAOYÈRES DU CAVALLY ET DU GÔH

Carte 2 : Trajectoire migratoire des enfants et jeunes migrants en transit à Korhogo, 2018



La carte ci-contre extraite de l'article « Etat nutritionnel des enfants et jeunes travailleurs migrants en transit à Korhogo » rédigé en 2018 par Zagocky Euloge GUEHI et Djedou Martin AMALAMAN¹² vient renforcer la pertinence du choix des deux régions comme terrain d'étude. En effet, la grande majorité des flux migratoires des enfants et jeunes migrants en provenance du Burkina Faso sont à destination des régions du Cavally et du Gôh.

Carte 3 : Zones cibles/Sous-préfectures identifiées pour la collecte de données



¹² GUEHI Zagocky Euloge et AMALAMAN Djedou Martin, « Etat nutritionnel et psycho-social des enfants et jeunes travailleurs migrants en transit à Korhogo (Côte d'Ivoire), Les annales de l'Université de Parakou, Série « Lettres, Arts et Sciences Humaines », Vol.1, n°1, Juin 2018, p.56-65.

2. Cartographie des localités

La cartographie des localités a été mise en œuvre dans les deux régions concernées par l'étude, à raison d'une sous-préfecture par région. Un total de 121 localités ont été sélectionnées en vue de la collecte de données (cartographie des localités et enquête ménages) sur la base des quatre critères cités dans la méthodologie. Ainsi, 63 localités dans la sous-préfecture de Bloléquin (région du Cavally) et 58 localités dans la sous-préfecture de Diégonéfla (région du Gôh) ont été cartographiées.

Tableau 2 : Répartition des localités cartographiées selon la sous-préfecture

Sous-préfecture	Nombre de villages	Nombre de campements	Nombre total de localités
Bloléquin	7	56	63
Diégonéfla	11	47	58
Total			121

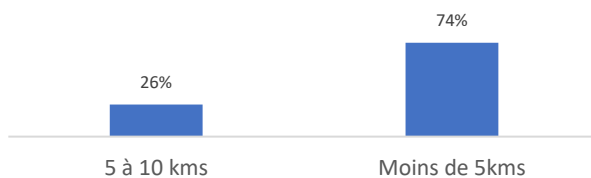
2.1. Localisation des campements

Dans la sous-préfecture de Bloléquin, la plupart des campements (80%) sont situés dans les forêts. Ces campements se trouveraient à des distances allant au-delà de 10 kms des villages auxquels ils sont rattachés, notamment dans les forêts classées.

Graphique 1 : Distance moyenne entre les villages et leurs campements rattachés à Bloléquin



Graphique 2 : Distance moyenne entre les villages et leurs campements rattachés à Diégonéfla



Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, seulement 15% des campements sont situés dans une forêt. En termes de distance moyenne entre les village-campement rattachés, 74% des campements sont situés à moins de 5 kms de villages.

Estimation des populations

La collecte d'informations pour la cartographie des localités a été effectuée auprès d'informateurs clés au niveau des différentes localités. Au total, 275 informateurs clés (cf Annexe 2 : Liste des informateurs clés), constitués des chefs des villages et campements, des représentants des communautés de migrants, des leaders de femmes et de jeunes, des chefs religieux, ainsi que des membres âgés des communautés ont participé aux entretiens avec les équipes de collecte de données. La répartition des types d'informateurs clés par sous-préfecture est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Estimation des populations des localités de l'étude selon l'origine

Type de localité	Bloléquin			Diégonéfla		
	Village	Campement	Total	Village	Campement	Total
Ménages hôtes	7 125	5 092	12 217	3 150	1 163	4 313
Communautés hôtes ¹³	43 563	26 310	69 873	19 911	12 612	32 523
Ménages migrants	3 614	15 591	19 205	2 689	2 740	5 429
Population migrante	21 640	94 709	116 349	14 955	17 176	32 131

Au niveau de la sous-préfecture de Bloléquin, la population migrante est estimée à 116 349 personnes contre 69 873 personnes pour la population hôte. En termes de proportion, les communautés hôtes sont représentées à 38% dans la population totale et la population migrante est représentée à 62%. Ce fait pourrait s'expliquer par le fait que les populations hôtes sont beaucoup plus présentes dans les villages que les campements dont la plupart ne comptent aucun ménage de population hôte.

En ce qui concerne la sous-préfecture de Diégonéfla, les populations des communautés hôtes (50%) et des populations de migrants (50%) présentent approximativement les mêmes proportions et les populations migrantes sont plus représentées dans les campements.

Dans la population des migrants, les nationalités les plus représentées sont les citoyens de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment les Burkinabè, les Maliens, les Guinéens et les Béninois.

2.2. Principales raisons des migrations

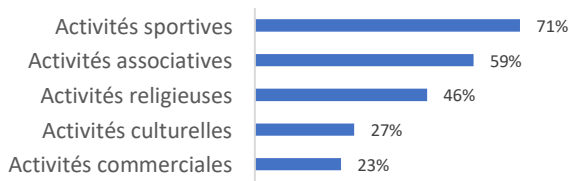
Quelle que soit la région d'étude, les informateurs clés rencontrés affirment que la migration vers leurs localités est liée au travail, avec pour objectif la recherche de meilleures opportunités économiques, notamment dans la cacaoculture. Il s'agit donc principalement de **travailleurs migrants**.

2.3. Cohésion sociale

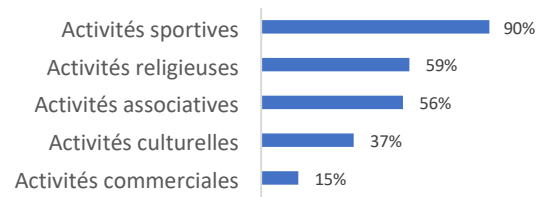
Communautés hôtes et population migrante vivent dans une atmosphère de **bonne cohésion sociale** : dans 98% des localités visitées, les informateurs clés estiment que les relations sont bonnes entre les populations hôtes et les migrants. Cette bonne entente est soulignée par des activités communautaires régulières (principalement sportives et religieuses) entre les différentes catégories de populations dans 92% des localités et aucun conflit communautaire n'a eu lieu au cours des 12 derniers mois dans l'ensemble des 121 localités visitées.

¹³ Concernant les populations hôtes dans les campements, les ménages allochtones ont également été pris en compte pour l'exercice de cartographie ; l'étude se concentrant sur les populations migrantes allogènes.

Graphique 3 : Types de relations entre populations hôtes et communautés migrantes à Bloléquin

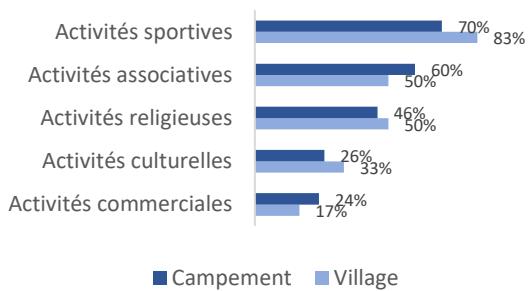


Graphique 4 : Types de relations entre populations hôtes et communautés migrantes à Diégonéfla

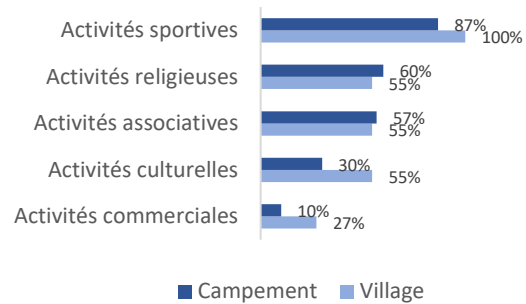


Les informateurs clés au niveau local estiment que les relations entre les populations migrantes et les communautés hôtes sont bonnes dans plus de 90% des localités au niveau de chacune des deux sous-préfectures. Cette bonne entente est également matérialisée par des activités communautaires régulières entre les différentes catégories de populations.

Graphique 5 : Répartition des types de localités à Bloléquin selon les activités intercommunautaires pratiquées



Graphique 6 : Répartition des types de localités à Diégonéfla selon les activités communautaires pratiquées

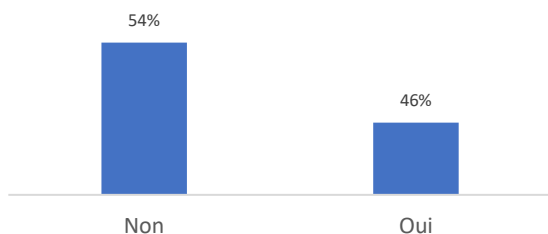


2.4. Disponibilité des infrastructures sociales de base

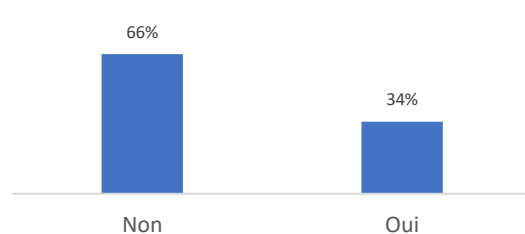
2.4.1. Ecoles primaires

Parmi les localités de la zone du projet, tous les villages sont dotés d'une école primaire publique au moins. En ce qui concerne les campements, à Bloléquin, moins de la moitié des campements cartographiés (46%) sont dotés d'une école primaire et encore moins à Diégonéfla (34%).

Graphique 7 : Existence d'écoles primaires dans les campements de Bloléquin



Graphique 8 : Existence d'écoles primaires dans les campements de Diégonéfla



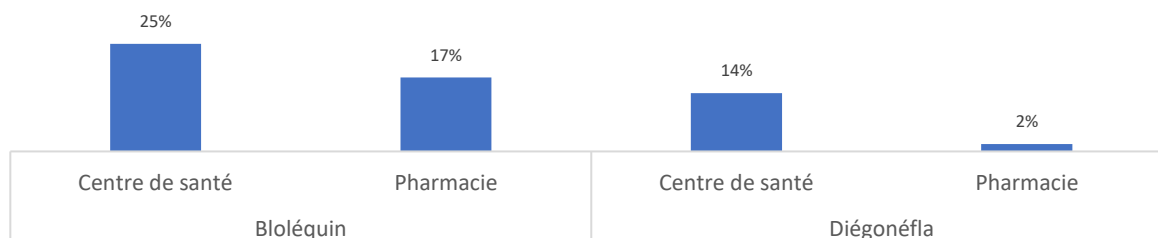


Ecole communautaire dans la sous-préfecture de Bloléquin. © OIM 2022/Moise Francis UYÉ

2.4.2. Infrastructures sanitaires

Les centres de santé existent dans seulement 20% des localités cartographiées. Selon les sous-préfectures, les localités qui disposent d'un centre de santé fonctionnel implanté en leur sein sont dans une proportion de 25% à Bloléquin et 14% à Diégonéfla. Notons également que même si la plupart des localités ne disposent pas de centre de santé, les populations se déplacent vers d'autres localités qui en sont pourvus pour se soigner. En outre, l'accès aux pharmacies ou aux dépôts de pharmacie est très limité dans les localités de l'étude en raison de leur présence dans seulement 10% des localités.

Graphique 9 : Disponibilité des infrastructures sanitaires à Bloléquin et Diégonéfla



2.4.3. Sources d'eau potable

Selon les informations partagées par les informateurs clés, l'accès à l'eau potable serait effectif pour tous les villages de la sous-préfecture de Bloléquin. Par contre, seulement 7% des campements disposent d'une source d'eau potable au sein de la localité. Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, le problème d'accès à l'eau potable semble plus crucial. En effet, seulement 3% de l'ensemble des localités incluses dans l'exercice de cartographie ont accès à l'eau potable, notamment le village de Diégonéfla et un seul campement.

2.4.4. Electricité

Aucun campement de la sous-préfecture de Diégonéfla n'a accès à l'électricité. Seuls quelques campements (22%) de la sous-préfecture de Diégonéfla sont connectés au réseau électrique, notamment les campements de Bloléquin-village. Concernant les villages, tous ont accès à l'électricité dans les deux sous-préfectures.

3. Profil de la population migrante et des communautés hôtes

Cette troisième section a pour objectif de présenter le profil de la population migrante par sous-préfecture, en comparaison avec les communautés locales.

3.1. Profil de la population migrante et des communautés hôtes de la sous-préfecture de Bloléquin

L'enquête ménage dans la sous-préfecture de Bloléquin a porté sur un échantillon de 630 ménages, dont 322 ménages de la population migrante et 308 ménages des communautés hôtes.

3.1.1. Informations socio-démographiques des chefs de ménages

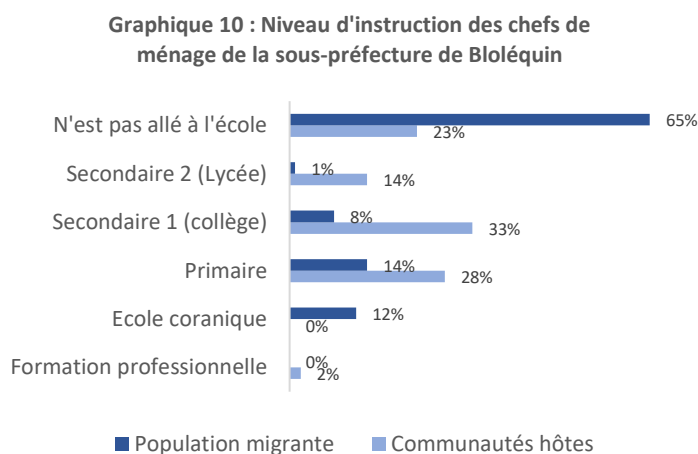
Âge

La moyenne d'âge des chefs de ménage de la population migrante est de 44 ans et de 45 ans pour les chefs de ménage des communautés hôtes.

Situation matrimoniale

Qu'il s'agisse des ménages migrants ou des ménages hôtes, la très grande majorité (plus de 90%) sont mariés.

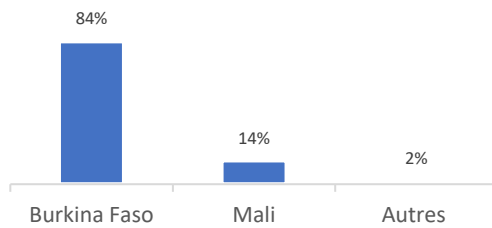
Niveau d'instruction



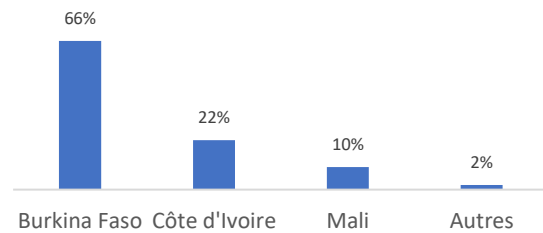
Dans la sous-préfecture de Bloléquin, le niveau d'instruction des chefs de ménage des communautés hôtes est nettement supérieur à celui des chefs de ménage de la population migrante. En effet, 65% des chefs de ménage migrants ne sont pas allés à l'école, alors que ce taux est de 23% chez les chefs de ménages hôtes.

Nationalité¹⁴

Graphique 11 : Nationalité des chefs de ménages migrants à Bloléquin



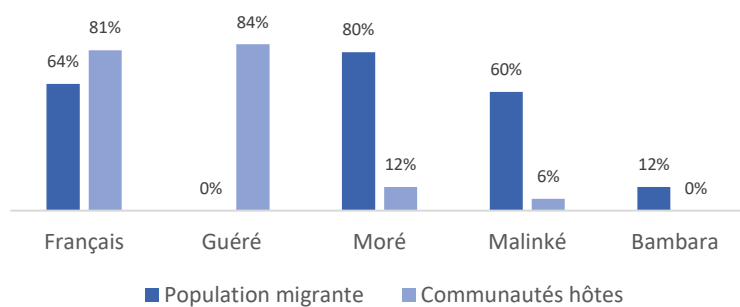
Graphique 12 : Pays de naissance des chefs de ménages migrants à Bloléquin



La grande majorité des chefs de ménage enquêtés dans la sous-préfecture de Bloléquin sont de nationalité burkinabé. Par ailleurs, si **84% sont burkinabè, seuls 66% sont nés au Burkina Faso.**

Langues parlées

Graphique 13 : Langues parlées par les chefs de ménage à Bloléquin



Les principales langues parlées par la population migrante dans la sous-préfecture de Bloléquin sont : le moré, le français et le malinké.

Les principales langues parlées par les communautés hôtes sont le guéré et le français.

3.1.2. Caractéristiques des ménages

Composition des ménages

Les 630 ménages enquêtés dans la sous-préfecture de Bloléquin comptabilisent au total 3 422 individus. Les ménages de la population migrante sont composés en moyenne de 6 personnes et ceux des communautés hôtes de 5 personnes. Le rapport de masculinité ou sex-ratio est d'environ 119 hommes pour 100 femmes dans la population migrante, ce qui implique un nombre plus élevé d'individus de sexe masculin et de 100 hommes pour 100 femmes dans les communautés hôtes.

Les ménages migrants à Bloléquin ont en moyenne 3 enfants (comparé à 2 pour les communautés hôtes) ; le médian est à 3 enfants par ménage pour les deux populations. En moyenne, 1 enfant dans les ménages des populations migrantes a moins de 5 ans (0.2 pour la communauté hôte).

Structure par âge de la population des ménages

Par ailleurs, la structure par âge de la population présente une population majoritairement jeune quel que soit le type de population. En effet, plus de 40% de cette population a moins de 15 ans et 11% a

¹⁴ Les données ayant été collectées sur l'ensemble des membres des ménages, certains ménages migrants incluait toutefois des membres ivoiriens (ex. membres ayant acquis la nationalité ivoirienne, enfants, mariages mixtes, etc.).

45 ans et plus. La proportion d'individus par âge diminue régulièrement au fur et à mesure que l'âge augmente.

Niveau d'instruction des ménages

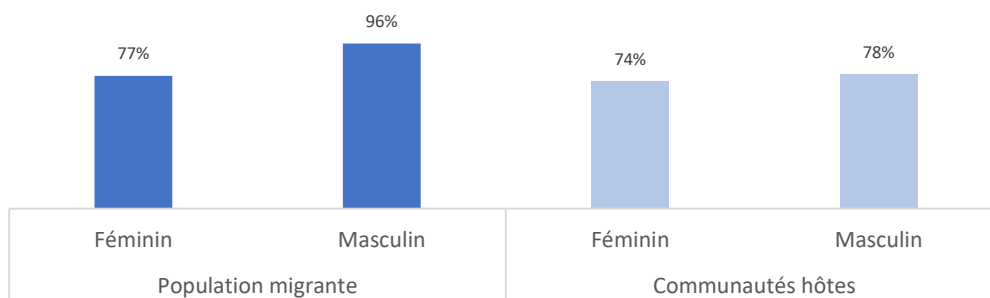
La moitié (50%) de la population migrante de plus de 5 ans n'a jamais été scolarisée (pour 17% des communautés hôtes) ; 30% des individus de cette population ont le niveau primaire, 9% ont fréquenté des écoles coraniques et 10% ont le niveau d'étude secondaire.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir été scolarisées (55% des femmes pour 45% des hommes au sein de la population migrantes et 21% des femmes pour 17% des hommes au sein des communautés hôtes).

Possession de documents d'identité¹⁵

Les membres de ménages de 16 ans et plus dans la population migrantes sont plus nombreux que ceux des communautés hôtes à posséder un document d'identité (88% pour 77%). La répartition selon le sexe montre que quelque soit le type de population, les hommes sont plus nombreux à posséder un document d'identité que les femmes.

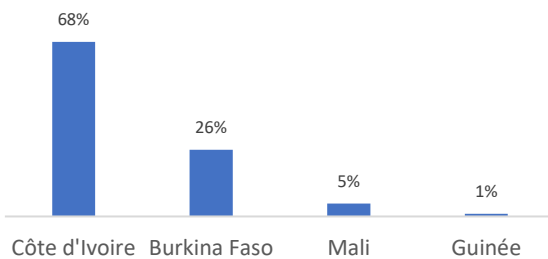
Graphique 14 : Possession de documents d'identité pour les individus de 16 ans et plus à Bloléquin



3.1.3. Parcours migratoires

Pays de résidence habituelle du ménage

Graphique 15 : Pays de résidence habituelle de la population migrante à Bloléquin



Le principal pays de résidence habituelle de la population migrante enquêtée dans la sous-préfecture de Bloléquin est la Côte d'Ivoire.

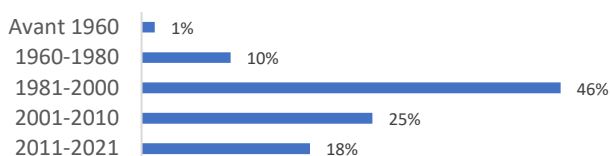
Les chefs de ménage migrants de la sous-préfecture de Bloléquin, dont le pays de résidence habituelle n'est pas la Côte d'Ivoire avancent deux principales raisons pour leur migration vers la Côte d'Ivoire : **l'attractivité de la cacaoiculture en Côte d'Ivoire et la quête de**

¹⁵ Un document d'identité est un document officiel délivré par les autorités compétentes d'un Etat à une personne pour lui permettre de justifier de son identité (IOM Glossary, 2019). A la différence de la Carte Nationale d'Identité (CNI), du passeport et de l'attestation d'identité, l'extrait de naissance et le certificat de nationalité ne comportent pas de photos permettant d'identifier la personne.

meilleures conditions de vie. Il s'agit donc de travailleurs migrants venus chercher de meilleures opportunités professionnelles en Côte d'Ivoire et dans ces localités en particulier.

Date d'arrivée en Côte d'Ivoire

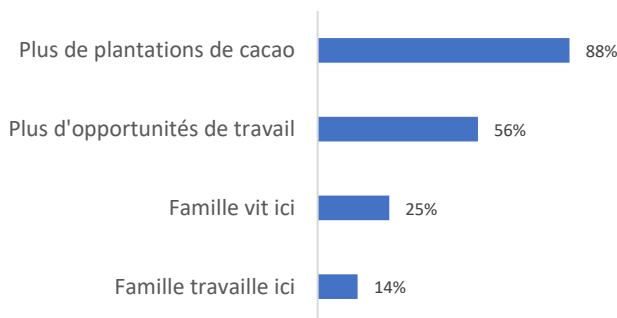
Graphique 16 : Date d'arrivée des chefs de ménages de migrants en Côte d'Ivoire à Bloléquin



Parmi les chefs de ménages enquêtés, 82% ont déclaré être arrivés en Côte d'Ivoire avant 2010 et 57% avant 2000, c'est-à-dire avant la crise.

Choix de la localité

Graphique 17 : Raisons du choix de cette localité de la sous-préfecture de Bloléquin



La présence importante de plantations de cacao dans la zone est la principale raison avancée par les ménages pour leur installation dans ces localités précises, ce qui leur offre plus d'opportunités de travail. Un nombre non négligeable de ménages déclare aussi avoir choisi ces localités afin de rejoindre d'autres membres de la famille installés.

En outre, **40% des ménages ont déjà vécu dans une autre région de la Côte d'Ivoire avant de s'installer dans le Cavally**, principalement dans le Haut-Sassandra, le Béliér, le Gbêkê et San-Pédro (c'est-à-dire principalement des régions situées au centre et à l'ouest de la Côte d'Ivoire).

Intentions de retour dans le pays d'origine / de mouvement de la sous-préfecture de Bloléquin

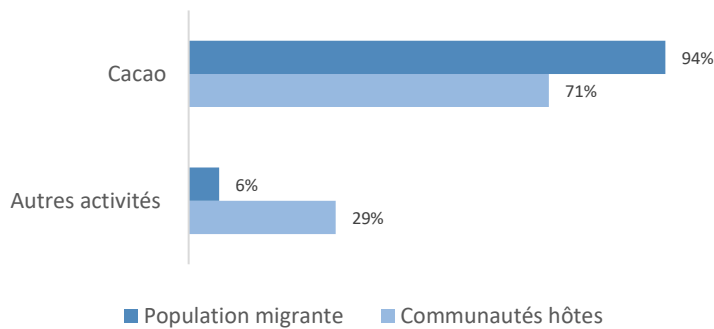
Parmi les chefs de ménage migrants enquêtés, **93% n'ont pas l'intention de quitter la localité dans laquelle ils se sont installés au sein de la sous-préfecture de Bloléquin** (pour les 7% restant, ils ont déclaré ne pas encore connaître leurs intentions de mouvement).

3.1.4. Moyens de subsistance, qualité de vie et terres cultivables

Situation professionnelle des chefs de ménage et principal secteur d'activité des ménages

Parmi les chefs de ménage enquêtés dans la sous-préfecture de Bloléquin, **84% sont des travailleurs indépendants.**

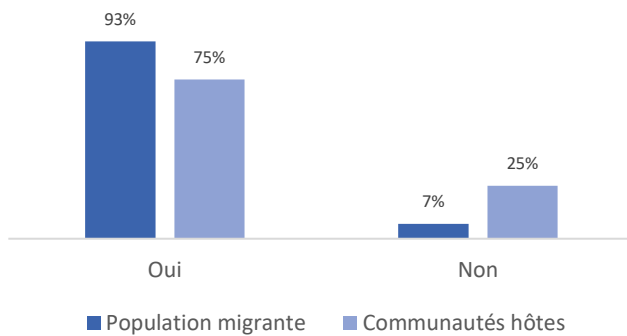
Graphique 18 : Principal secteur d'activité des ménages de la sous-préfecture de Bloléquin



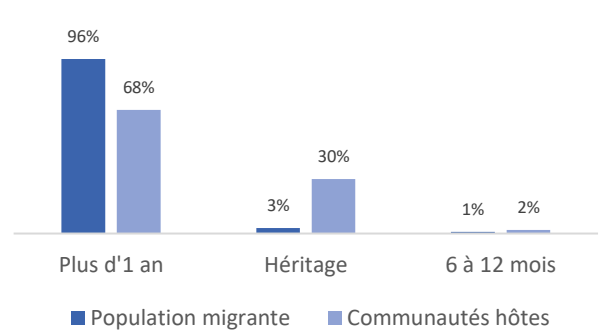
La cacaoculture représente la principale source de revenus pour 94% des ménages migrants, contre seulement 71% pour les communautés hôtes. Ainsi une plus grande proportion de ménages migrants dépend de la cacaoculture qui représente la principale source de revenus pour subvenir à leurs besoins.

Possession de plantations de cacao et de documents officiels l'attestant

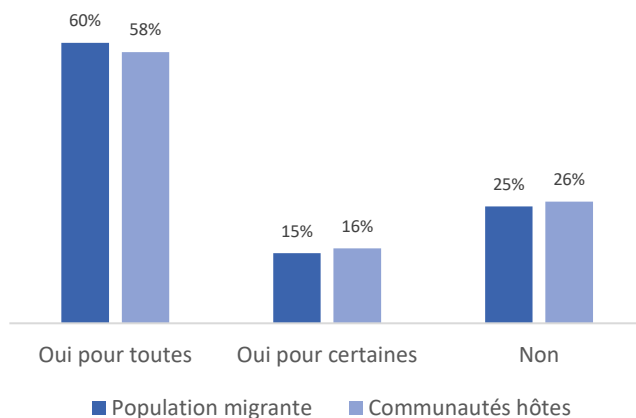
Graphique 19 : Répartition des chefs de ménages possédant des plantations de cacao dans la sous-préfecture de Bloléquin



Graphique 20 : Durée de possession des plantations de cacao dans la sous-préfecture de Bloléquin



Graphique 21 : Documents officiels attestant de cette possession à Bloléquin



La proportion de chefs de ménage migrants possédant des plantations de cacao dans la sous-préfecture de Bloléquin est plus importante que celle des communautés hôtes.

De plus, les chefs de ménage migrants possèdent ces plantations depuis plus longtemps, alors que les chefs de ménages hôtes sont plus nombreux à en avoir hérité.

Dans 73% des cas, ces plantations ont été vendues à la population migrante par les communautés hôtes et dans 20% par une personne de la population migrante.

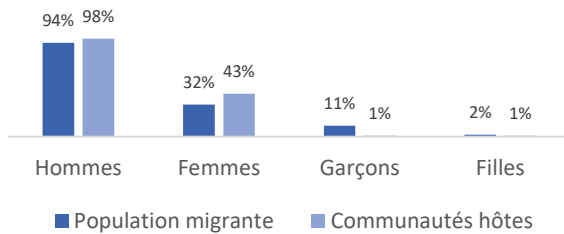
La proportion de ménages migrants et de ménages hôtes à posséder des documents officiels relatifs à la possession de ces plantations est similaire entre les deux catégories de population (60% pour les migrants et 58% pour les hôtes).

PROFIL PILOTE DE LA POPULATION MIGRANTE ET DES POPULATIONS HÔTES DANS LES RÉGIONS CACAOYÈRES DU CAVALLY ET DU GÔH

Enfin, concernant la superficie des plantations de cacao, les chefs de ménage migrants déclarent avoir des plantations de 5 hectares en moyenne pour 3 hectares en ce qui concerne les ménages hôtes¹⁶.

Membres du ménage travaillant dans les plantations de cacao

Graphique 22 : Membres des ménages travaillant dans les plantations de cacao dans la sous-préfecture de Bloléquin

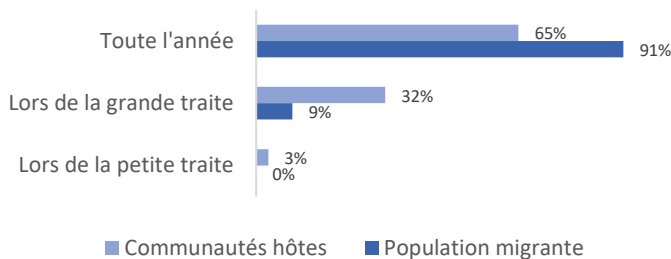


Le graphique montre que les hommes sont les principaux membres de la famille à travailler dans les plantations de cacao.

On note également une proportion plus importante d'enfants migrants que d'enfants hôtes travaillant dans le cacao à Bloléquin.

Périodes de travail dans les plantations de cacao

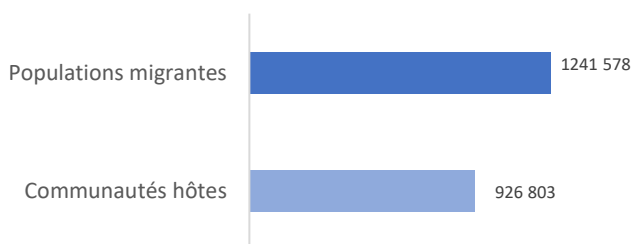
Graphique 23 : Périodes de travail des ménages dans les plantations de cacao à Bloléquin



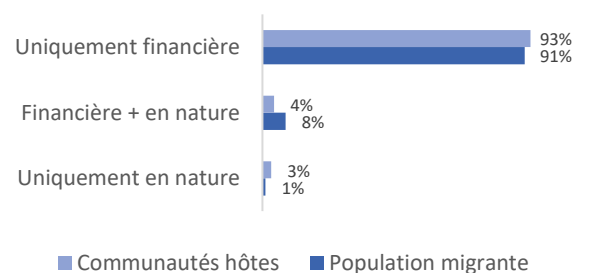
La proportion de la population migrante travaillant toute l'année dans les plantations de cacao à Bloléquin est nettement plus élevée chez la population migrante que chez les communautés hôtes (91% pour 65%).

Revenu annuel moyen provenant de la culture du cacao au sein du ménage

Graphique 24 : Revenus annuels moyens issus du cacao pour les ménages de Bloléquin (en FCFA)



Graphique 25 : Type de rétribution issue du travail dans les plantations à Bloléquin



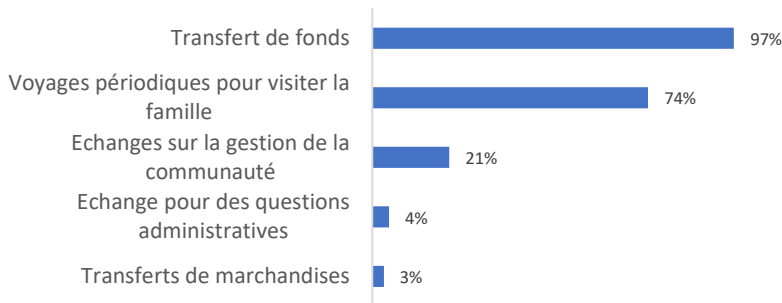
Le revenu moyen annuel issu de la culture du cacao est plus important pour les ménages de migrants que les ménages hôtes. Cela pourrait s'expliquer par la plus grande superficie des plantations mais aussi par le fait que la majorité des membres des ménages migrants travaillent dans les plantations et que cela constitue leur principale rentrée d'argent.

¹⁶ Sur la base des informations partagées par des informateurs clés rencontrés dans la sous-préfecture de Bloléquin, il semblerait que la population migrante ait tendance à sous-évaluer la superficie des plantations de cacao qu'elle possède.

Par ailleurs, plus de 90% de l'ensemble des chefs de ménage ont indiqué que la rétribution issue du travail du cacao est uniquement financière.

3.1.5. Liens de la population migrante avec le pays d'origine

Graphique 26 : Type de relations entretenues avec le pays d'origine pour les migrants de la sous-préfecture de Bloléquin

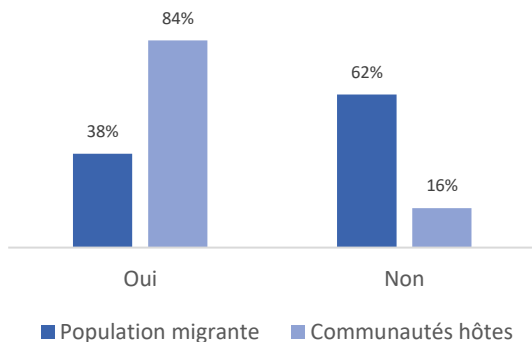


La quasi-totalité des chefs de ménage de la population migrante interrogés ont déclaré envoyer de l'argent à leur entourage resté dans leur pays d'origine.

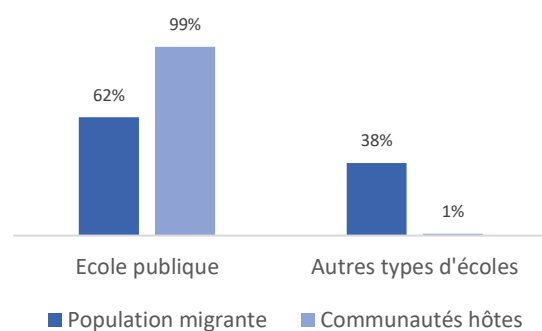
3.1.6. Accès aux droits et services sociaux de base / besoins des populations

Scolarisation des enfants¹⁷

Graphique 27 : Ménages scolarisant la totalité de leurs enfants dans la sous-préfecture de Bloléquin



Graphique 28 : Type d'école fréquentée par les enfants dans la sous-préfecture de Bloléquin



Dans la sous-préfecture de Bloléquin, seuls 38% des chefs de ménages migrants enquêtés répondent que tous les enfants de leur ménage sont scolarisés, contre 84% des chefs de ménages des communautés hôtes. Il y a donc une nette disparité entre les deux populations qui peut indiquer des difficultés d'accès à l'école pour les enfants de la population migrante.

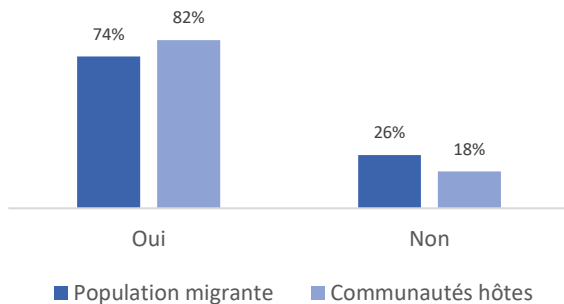
Parmi les chefs de ménage migrants ayant scolarisé leurs enfants, 62% déclarent que leurs enfants seraient inscrits dans des établissements publics (99% pour les ménages des communautés hôtes) et 38% dans d'autres types d'écoles, comme l'école coranique.

¹⁷ Tout type d'écoles confondu (publique, privée, communautaire, confessionnelle). L'absence d'école concerne principalement les niveaux au-delà du primaire.

Les raisons avancées par les ménages migrants de Bloléquin pour la non scolarisation des enfants sont les suivantes : l'école n'est pas disponible ou trop éloignée (25%) ; **l'absence de documents nécessaires à l'inscription des enfants à l'école** (19%), notamment l'extrait d'acte de naissance ; **enfants considérés comme trop jeunes** (23%), même s'ils sont dans les âges obligatoires pour scolariser un enfant (6-16 ans) ; **aide de l'enfant à la maison** (11%) ; le fait que **l'école ne soit pas considérée comme nécessaire** (10%) et un manque de moyens (10%).

Accès à la santé

Graphique 29 : Accès à un centre de santé fonctionnel dans la sous-préfecture de Bloléquin

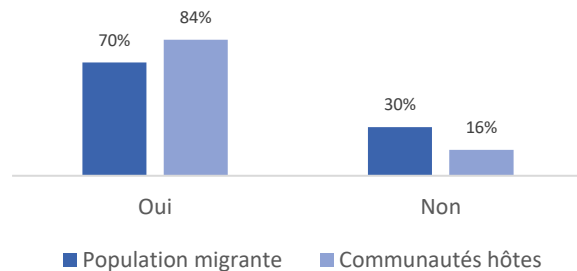


Dans la sous-préfecture de Bloléquin, les ménages enquêtés issus de la population migrante et ceux issus des communautés hôtes semblent avoir un accès assez équivalent à un centre de santé fonctionnel.

Peu importe la catégorie de population, l'absence de structures est avancée comme le principal argument expliquant les problèmes d'accès à la santé.

Par ailleurs, la majorité des ménages enquêtés dans la sous-préfecture de Bloléquin ont accès à une pharmacie, avec une proportion plus grande pour les communautés hôtes par rapport à la population migrante (84% pour 70%)

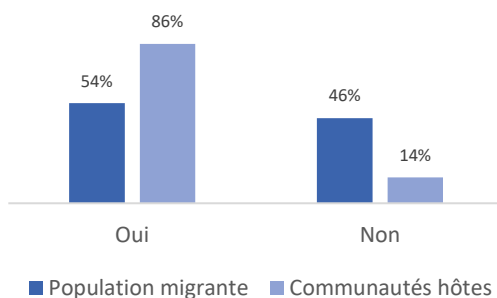
Graphique 30 : Accès des ménages de la sous-préfecture de Bloléquin à une pharmacie



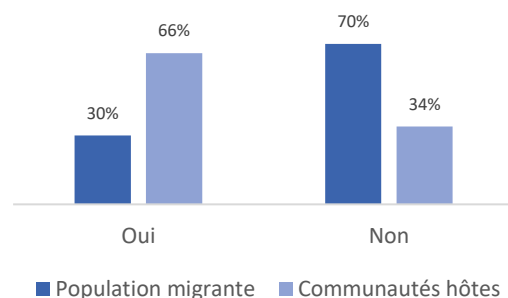
Assainissement et accès à l'eau potable

Dans la sous-préfecture de Bloléquin, **les ménages hôtes disposent significativement plus de latrines que les ménages migrants.**

Graphique 31 : Ménages disposant de latrines dans la sous-préfecture de Bloléquin



Graphique 32 : Ménages ayant accès à l'eau potable dans la sous-préfecture de Bloléquin





Jeune fille puisant de l'eau dans un campement siotué dans la sous-préfecture de Bloléquin.

© OIM 2022/Ambroise Guipohi

Accès à l'électricité

Parmi les chefs de ménage de la population migrante enquêtés dans la sous-préfecture de Bloléquin, **100% d'entre eux déclarent ne pas avoir accès à l'électricité¹⁸ dans leur localité, du fait de l'absence de couverture de la zone, alors que 75% des chefs de ménage des communautés hôtes disent y avoir accès.**

Accès à l'eau potable

Dans la sous-préfecture de Bloléquin, **les ménages migrants sont deux fois plus nombreux que les ménages hôtes à ne pas avoir accès à l'eau potable.** Les principales raisons avancées par les enquêtés n'ayant pas accès à l'eau sont l'absence d'eau potable dans la localité (82% des migrants et 27% des hôtes), la distance trop grande pour y accéder (48% des hôtes et 15% des migrants), l'accès difficile (43% des migrants et 5% des hôtes) ou le montant trop élevé des frais (54% des hôtes).

Accès à une représentation consulaire

Parmi la population migrante enquêtée au sein de la sous-préfecture de Bloléquin, **80% des chefs de ménage ont déclaré avoir accès à un service consulaire.**

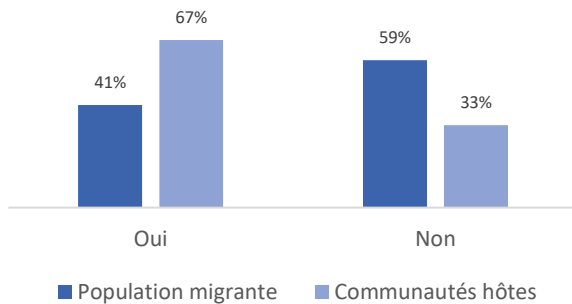
¹⁸ Il est entendu par accès à l'électricité, le raccordement au réseau électrique national. Cependant, il a été observé le recours à des systèmes d'énergie solaire indépendants, par exemple.

Accès à une mairie

Dans la sous-préfecture de Bloléquin, **les communautés hôtes sont plus nombreuses à avoir accès aux services de la mairie (83% pour 63%)**. Les raisons avancées du nonaccès sont soit l'absence de mairie dans la localité pour les migrants, soit la distance trop grande.

Accès à un centre social

Graphique 33 : Accès des ménages de la sous-préfecture de Bloléquin à un centre social



Les ménages hôtes enquêtés de la sous-préfecture de Bloléquin ont davantage accès à un centre social que les ménages migrants (67% pour 41%).

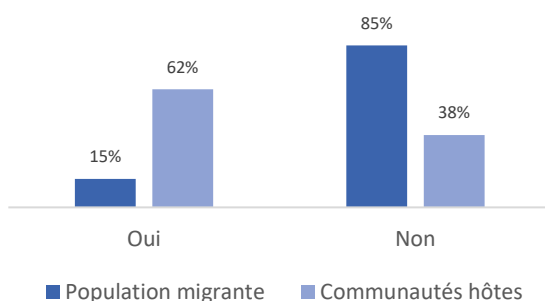
Déclaration des naissances des enfants

Parmi les chefs de ménage enquêtés, 91% de ceux appartenant aux communautés hôtes ont déclaré tous leurs enfants pour 71% de ceux appartenant à la population migrante. Ces données indiquent qu'un nombre conséquent **des enfants de migrants installés dans la sous-préfecture de Bloléquin n'auraient pas d'extrait d'acte de naissance, notamment nécessaire pour s'inscrire dans les écoles publiques**. Les chefs de ménage migrants n'ayant pas déclaré leurs enfants l'expliquent du fait d'un manque de connaissance de la procédure (31%) ou l'absence de services administratifs à proximité.

Pour ceux qui ont déclaré leurs enfants, ils l'ont fait auprès de la représentation de la mairie au sein de leur localité (100% des hôtes et 88% des migrants) ou à la sous-préfecture (12% des migrants ayant déclaré la naissance de leurs enfants).

Déclaration des décès

Graphique 34 : Ménages ayant déclaré tous les décès de membres de leur famille dans la sous-préfecture de Bloléquin

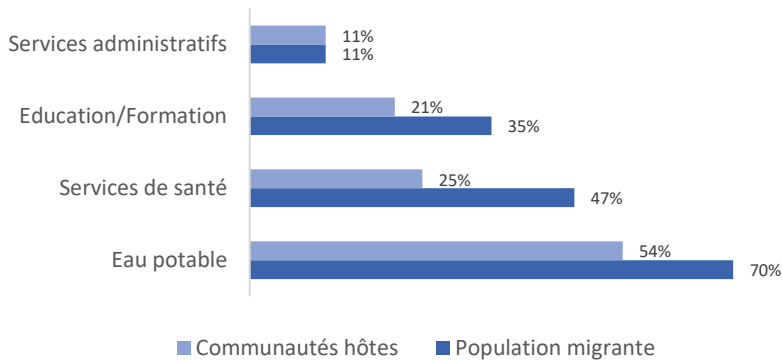


La majorité des ménages migrants n'ont pas pu déclarer les décès de membres de leur famille (85% pour 38% des ménages hôtes), avec pour principale raison avancée le manque de connaissance de la procédure (90%).

Lorsque les décès ont été déclarés, ils l'ont été dans la représentation consulaire du pays d'origine pour les migrants et dans une représentation de la mairie dans la localité pour les hôtes.

Principaux besoins exprimés par les ménages

Graphique 35 : Principaux besoins exprimés par les chefs de ménages de la sous-préfecture de Bloléquin

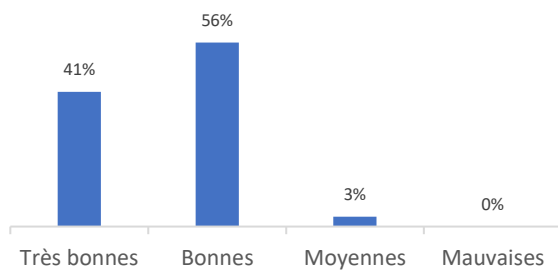


Les principaux besoins exprimés par les ménages migrants sont liés à **l'accès à certains services sociaux de base (eau potable, santé et éducation)** ainsi que l'argent en espèces.

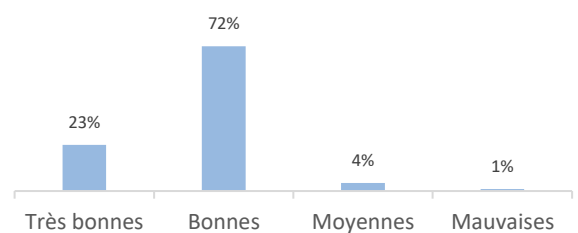
3.1.7. Cohésion sociale

Relations entre population migrante et communautés hôtes

Graphique 36 : Perception des relations entre communautés par les populations migrantes à Bloléquin



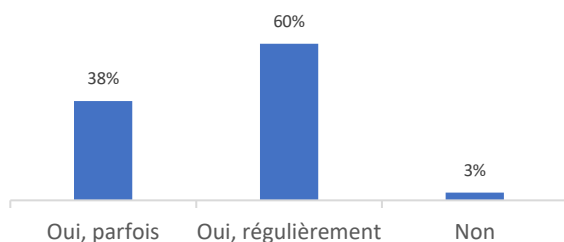
Graphique 37 : Perception des relations entre communautés par les communautés hôtes à Bloléquin



La population migrante est plus encline à qualifier de très bonnes leurs relations avec les communautés hôtes (41%) que les communautés hôtes (23%). Cependant, **la grande majorité des personnes enquêtées estiment avoir des relations très bonnes à bonnes avec les membres de l'autre catégorie de la population** (97% pour la population migrante et 95% pour les communautés hôtes), mettant en évidence une bonne entente entre la population migrante et les communautés hôtes.

Participation de la population migrante à des évènements communautaires avec les communautés hôtes

Graphique 38 : Participation des ménages migrants à des évènements communautaires avec les communautés hôtes à Bloléquin



Parmi les migrants enquêtés, 98% ont déclaré participer à des évènements communautaires avec les communautés hôtes. De plus, plus de la moitié (60%) déclarent que cette participation est régulière, ce qui peut être considéré comme **un indicateur d'un bon niveau d'intégration et de cohésion sociale entre population migrante et communautés hôtes.**

Existence d'un comité ou une organisation représentant la population migrante

Parmi les migrants interviewés au sein de la population migrante dans la sous-préfecture de Bloléquin, 99% ont déclaré qu'il existe une structure les représentant. Ces structures permettent notamment de faire le lien entre les populations migrantes de différents campements, ou bien avec les communautés hôtes des villages et autorités administratives.

Existence de structures de gestion de conflits entre la population migrante et les communautés hôtes dans le village/campement

Dans la sous-préfecture de Bloléquin, 98% des répondants déclarent qu'il existe des structures de gestion des conflits entre population migrante et communautés hôtes, ce qui peut en partie expliquer le bon niveau de cohésion sociale exprimé dans les graphiques précédents.

3.2. Profil de la population migrante et des communautés hôtes dans la sous-préfecture de Diégonéfla

Description et caractéristiques des ménages enquêtés

L'enquête ménage dans la sous-préfecture de Diégonéfla a porté sur un échantillon de 660 ménages, dont 218 ménages de la population migrante et 442 ménages des communautés hôtes.

3.2.1. Informations socio-démographiques des chefs de ménage

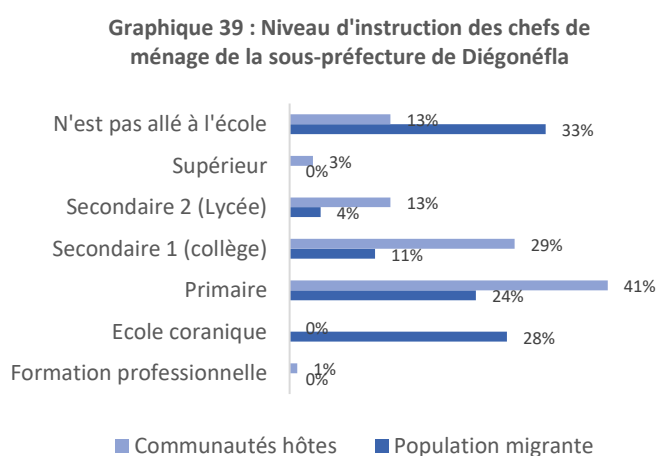
Âge

La moyenne d'âge pour les chefs de ménages de la population migrante est de 51 ans et de 52 ans pour les chefs de ménage des communautés hôtes.

Situation matrimoniale

Qu'il s'agisse des ménages migrants ou des ménages hôtes, la grande majorité (plus de 80%) sont mariés).

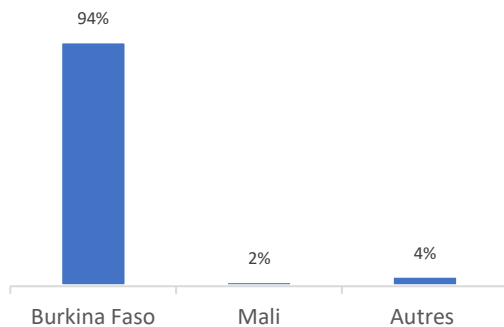
Niveau d'instruction



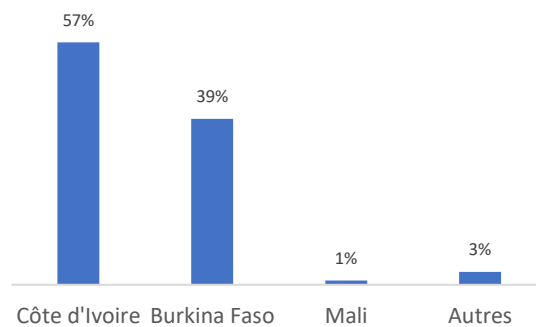
Le niveau d'instruction des chefs de ménage des communautés hôtes est nettement supérieur à celui de la population migrante. En effet, 33% des chefs de ménage migrants n'ont pas fréquenté l'école pour 13% des chefs de ménage des communautés hôtes.

Nationalité et pays de naissance

Graphique 40 : Nationalité des chefs de ménages de la population migrante à Diégonéfla



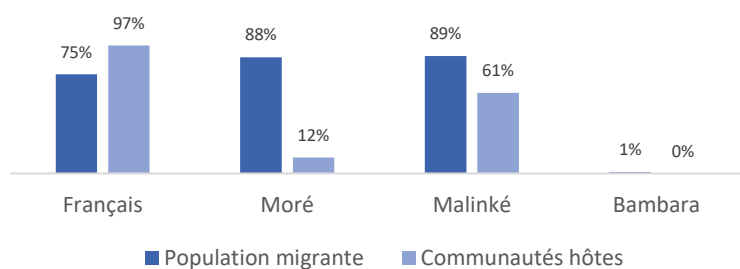
Graphique 41 : Pays de naissance des chefs de ménage de la population migrante à Diégonéfla



La très grande majorité des chefs de ménages enquêtés dans la sous-préfecture de Diégonéfla sont de nationalité burkinabé. Il est intéressant de noter cependant, que seuls 39% d'entre eux sont nés au Burkina Faso et 57% en Côte d'Ivoire.

Langues parlées

Graphique 42 : Langues parlées par les ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla



Les principales langues parlées par la population migrante dans la sous-préfecture de Diégonéfla sont : le moré, le malinké et le français.

Les principales langues parlées par les communautés hôtes sont le français et le malinké.

3.2.2. Caractéristiques des ménages

Composition du ménage

L'ensemble des 660 ménages enquêtés dans la sous-préfecture de Diégonéfla, totalisent 4 952 individus. Les ménages de la population migrante sont composés en moyenne de 7 personnes et ceux des communautés hôtes de 8 personnes. Le rapport de masculinité ou sex-ratio est d'environ 106 hommes pour 100 femmes dans la population migrante et de 114 hommes pour 100 femmes dans les communautés hôtes. Ces données indiquent que quel que soit le type de population, les hommes sont plus nombreux que les femmes.

Les ménages des populations migrantes à Diégonéfla ont en moyenne 3,7 enfants (comparé à 3,5 pour la communauté hôte) ; le médian est à 3 enfants par ménage pour les deux populations.

Structure par âge de la population des ménages

Le quart (25%) de la population migrante de plus de 5 ans est non scolarisée ; 34% des individus ont le niveau maternelle ou primaire, 13% ont fréquenté des écoles coraniques et 26% ont le niveau d'étude secondaire.

Niveau d'instruction des populations des ménages

Le niveau d'étude selon le genre présente des différences significatives avec un niveau plus bas chez les femmes : 34% des femmes sont non scolarisées contre 16% chez les hommes, soit un écart statistiquement significatif de 18 points.

Par ailleurs, **la proportion de personnes non scolarisées dans la population hôte est la moitié de celle de la population migrante avec 12% de la population des plus de 5 ans qui sont non scolarisés.**

Possession de documents d'identité¹⁹

Dans les communautés hôtes de la sous-préfecture de Diégonéfla, les membres de ménages de 16 ans et plus sont plus nombreux à posséder un document d'identité que ceux de la population migrante.

En outre, en considérant le sexe, la proportion d'hommes possédant une pièce d'identité est plus élevée (88% pour 84%) dans les communauté hôtes, alors que cette proportion est équivalente au sein des populations de migrants (78%).

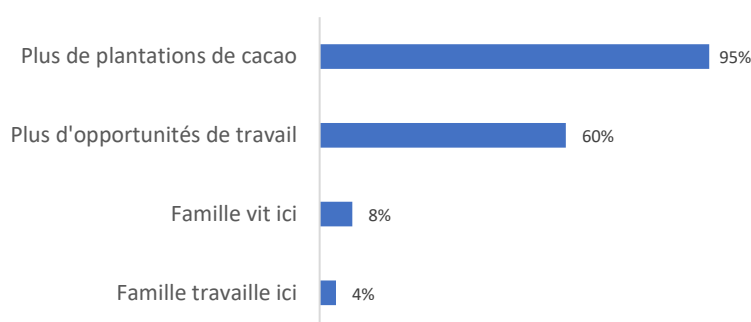
3.2.3. Schémas et statuts/parcours migratoires

Pays de résidence habituelle du ménage (population migrante)

La quasi-totalité de la population migrante enquêtée dans la sous-préfecture de Diégonéfla a pour pays de résidence habituelle la Côte d'Ivoire (99%).

Raison de la migration et du choix de la localité

Graphique 43 : Raisons du choix de cette localité de la sous-préfecture de Diégonéfla



Les chefs de ménage migrants de la sous-préfecture de Diégonéfla avancent **l'attractivité de la cacaoculture** comme principale raison de leur migration.

De ce fait, les enquêtés ont principalement choisi cette localité car l'on y trouve de nombreuses plantations de cacao.

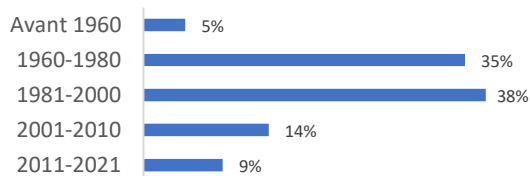
¹⁹ Un document d'identité est un document officiel délivré par les autorités compétentes d'un Etat à une personne pour lui permettre de justifier de son identité (IOM Glossary, 2019). A la différence de la Carte Nationale d'Identité (CNI), du passeport et de l'attestation d'identité, l'extrait de naissance et le certificat de nationalité ne comportent pas de photos permettant d'identifier la personne.

Résidence dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire

Parmi les chefs de ménage migrants enquêtés, **14% ont déjà vécu dans une autre région de la Côte d'Ivoire avant de s'installer dans le Gôh.**

Date d'arrivée des ménages migrants en Côte d'Ivoire

Graphique 44 : Date d'arrivée des ménages migrants à Diégonéfla en Côte d'Ivoire



Parmi les chefs de ménages migrants enquêtés, **78% ont déclaré être arrivés en Côte d'Ivoire avant 2000** avec une proportion plus élevée (38%) d'arrivées entre 1981 et 2000.

Intentions de retour dans le pays d'origine / de mouvement de la sous-préfecture de Diégonéfla

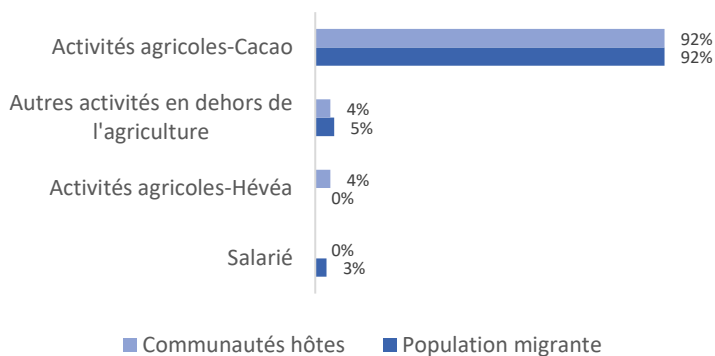
Parmi les chefs de ménage migrants enquêtés, **99% n'ont pas l'intention de quitter la localité dans laquelle ils se sont installés au sein de la sous-préfecture de Diégonéfla.**

3.2.4. Moyens de subsistance, qualité de vie et terres cultivables

Situation professionnelle et principaux secteurs d'activité du chef de ménage

Parmi les chefs de ménage enquêtés dans la sous-préfecture de Diégonéfla, **93% sont des travailleurs indépendants.**

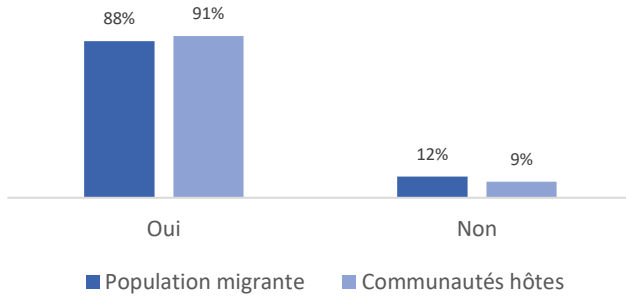
Graphique 45 : Principaux secteurs d'activités des ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla



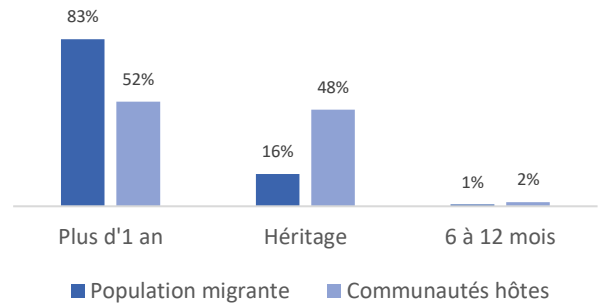
Qu'il s'agisse de la population migrante ou des communautés hôtes, **92% des chefs de ménages enquêtés travaillent dans le secteur agricole en lien avec le cacao.**

Possession de plantations de cacao

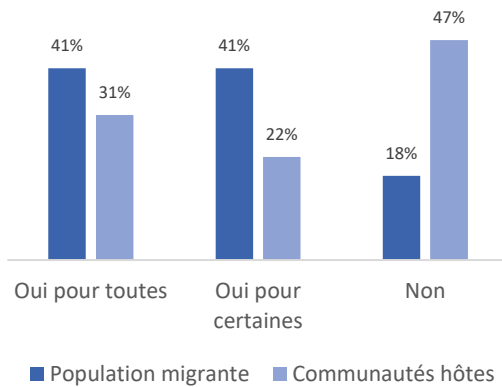
Graphique 46 : Répartition des chefs de ménages possédant des plantations de cacao dans la sous-préfecture de Diégonéfla



Graphique 47 : Durée de possession des plantations de cacao dans la sous-préfecture de Diégonéfla



Graphique 48 : Documents officiels attestant de cette possession à Diégonéfla



La proportion de chefs de ménage possédant des plantations de cacao dans la sous-préfecture de Diégonéfla est quasi identique pour les migrants et pour les hôtes (88% pour 91%).

De plus, les chefs de ménage migrants possèdent ces plantations depuis plus longtemps et les chefs de ménages hôtes sont plus nombreux à en avoir hérité.

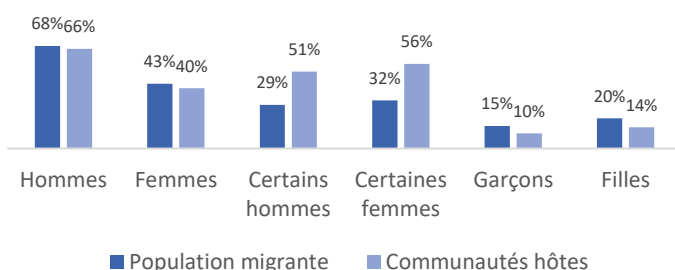
Dans 78% des cas, ces plantations ont été vendues à la population migrante par les communautés hôtes et dans 9% par une personne de la population migrante.

La proportion de la population migrante ayant des documents officiels attestant de la possession des plantations de cacao est plus importante chez la population migrante que chez les communautés hôtes. En effet, presque la moitié des hôtes ne possèdent pas de documents (47% pour 18% des migrants).

Enfin, concernant la superficie des plantations de cacao, les chefs de ménage migrants déclarent avoir des plantations de 4 hectares en moyenne pour 3 hectares en ce qui concerne les ménages hôtes.

Membres de la famille travaillant dans les plantations de cacao

Graphique 49 : Membres des ménages travaillant dans les plantations de cacao dans la sous-préfecture de Diégonéfla

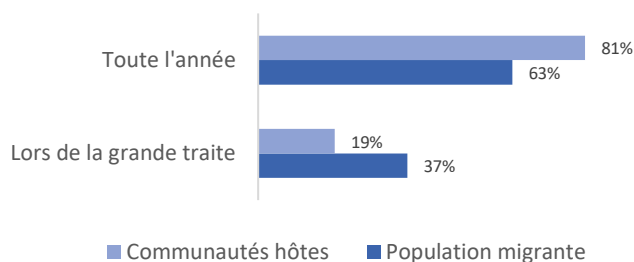


Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, hommes comme femmes sont très impliqués dans la cacaoculture.

On note aussi que les chefs de ménage migrants sont 20% à avoir indiqué que les filles travaillent dans les plantations de cacao.

Périodes de travail des ménages dans les plantations de cacao

Graphique 50 : Périodes de travail des ménages dans les plantations de cacao à Diégonéfla



Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, les ménages hôtes sont plus nombreux à travailler toute l'année dans les plantations de cacao (81% pour 63%).

Revenu mensuel moyen provenant de la culture du cacao

Graphique 51 : Revenus annuels moyens issus du cacao pour les ménages de Diégonéfla (en FCFA)



Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, le revenu mensuel moyen issu de la culture du cacao est plus élevé pour la population migrante que pour les communautés hôtes.

De plus, 100% des chefs de ménage tant migrants que hôtes ont indiqué que la rétribution issue du travail du cacao est uniquement financière.

3.2.5 Liens de la population migrante avec le pays d'origine

Graphique 52 : Types de relations entretenues avec le pays d'origine pour les migrants de la sous-préfecture de Diégonéfla

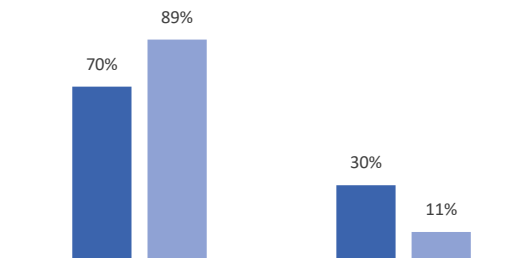


En ce qui concerne les liens conservés par la population migrante avec le pays d'origine, la grande majorité des enquêtés organisent des voyages réguliers pour rentrer et envoient également de l'argent à la famille restée dans le pays d'origine.

3.2.6 Accès aux droits et services sociaux de base / besoins des populations

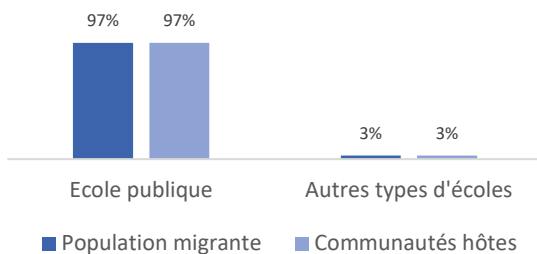
Scolarisation des enfants²⁰

Graphique 53 : Ménages scolarisant la totalité de leurs enfants dans la sous-préfecture de Diégonéfla



Parmi les ménages enquêtés, **89% de ceux issus des communautés hôtes répondent que tous leurs enfants sont scolarisés pour 70% de ceux issus des populations migrantes.**

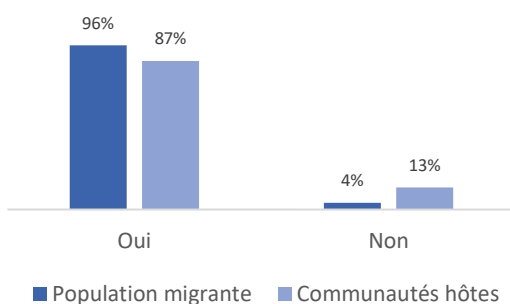
Graphique 54 : Type d'école fréquentée par les enfants dans la sous-préfecture de Diégonéfla



Par ailleurs, selon les déclarations des chefs de ménage, peu importe la catégorie de ménage, les enfants fréquentent l'école publique dans les mêmes proportions.

Accès aux services de santé

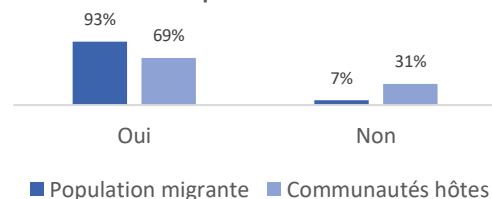
Graphique 55 : Accès à un centre de santé fonctionnel dans la sous-préfecture de Diégonéfla



Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, les chefs de ménages migrants sont plus nombreux que les chefs de ménage hôtes à avoir déclaré bénéficier d'un accès à un centre de santé fonctionnel (96% pour 87%). Cela serait dû au fait que la plupart des campements de migrants sont rattachés à des villages où sont implantés au moins un centre de santé. Dans la majorité des cas, la raison avancée pour le nonaccès à un centre de santé fonctionnel

reste l'absence de structure ou la distance trop grande à parcourir pour s'y rendre.

Graphique 56 : Accès des ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla à une pharmacie

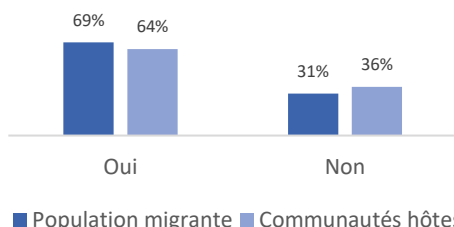


²⁰ Tout type d'écoles confondu (publique, privée, communautaire, confessionnelle). L'absence d'école concerne principalement les niveaux au-delà du primaire.

De plus, les chefs de ménage migrants sont plus nombreux que les chefs de ménage hôtes à déclarer avoir accès à une pharmacie (93% pour 69%).

Assainissement et accès à l'eau potable

Graphique 57 : Ménages disposant de latrines dans la sous-préfecture de Diégonéfla



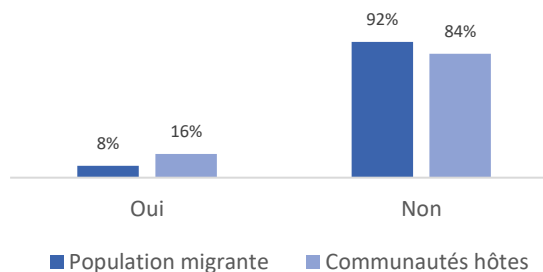
Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, la population migrante et les communautés hôtes disposent de manière quasi équivalente de latrines, avec un pourcentage légèrement plus élevé pour les migrants (69% pour 64%).

L'ensemble des ménages enquêtés dans la sous-préfecture de Diégonéfla semblent mettre en avant un

problème d'accès à l'eau potable, dans une proportion plus grande pour la population migrante (8% ont accès à l'eau potable pour 16% des communautés hôtes).

Les principales raisons avancées en lien avec le nonaccès à de l'eau potable sont **l'absence d'eau potable dans la localité** (92% pour les migrants et les hôtes), **la distance trop grande** (54% des migrants et 25% des hôtes) ou un accès difficile (38% des migrants et 28% des hôtes).

Graphique 58 : Ménages ayant accès à l'eau potable dans la sous-préfecture de Diégonéfla



Accès à l'électricité

Au sein de la sous-préfecture de Diégonéfla, 53% des chefs de ménage migrants déclarent avoir accès à l'électricité pour 79% des chefs de ménage hôtes. Pour la population migrante, la principale raison est que la zone est non couverte (84% des enquêtés déclarant ne pas avoir accès à l'électricité) ; pour les communautés hôtes, le principal argument avancé est le montant trop élevé des frais d'installation (88%).

Accès à une représentation diplomatique

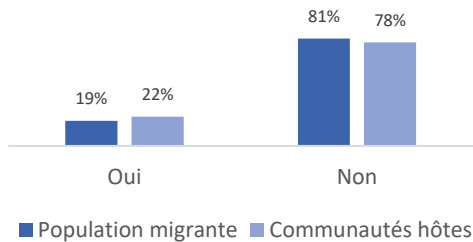
Parmi la population migrante enquêtée au sein de la sous-préfecture de Diégonéfla, **86% des chefs de ménage ont déclaré avoir accès à un service diplomatique.**

Accès à une mairie

Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, **les chefs de ménage de la population migrante et des communautés hôtes ont dans plus de 90% des cas déclaré avoir accès aux services d'une mairie.**

Accès à un centre social

Graphique 59 : Accès des ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla à un centre social



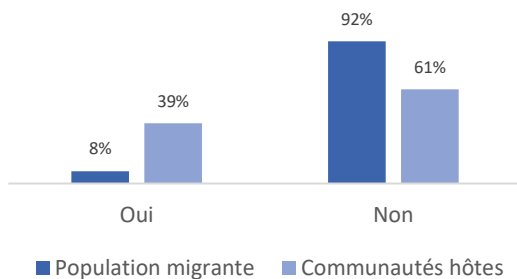
L'ensemble des chefs de ménages enquêtés dans la sous-préfecture de Diégonéfla semblent avoir un faible accès à un centre social, toute catégorie de population confondue, principalement du fait de l'absence de structure (97% pour les migrants et 96% pour les hôtes) et de la distance trop grande (50% des migrants et 32% des hôtes).

Déclaration des naissances des enfants biologiques

Parmi les chefs de ménage enquêtés dans la sous-préfecture de Diégonéfla, la quasi-totalité (plus de 95%) ont déclaré la naissance de tous leurs enfants biologiques auprès d'une représentation de la mairie dans leur localité de naissance.

Déclaration des décès

Graphique 60 : Ménages ayant déclaré les décès de membres de leur famille dans la sous-préfecture de Diégonéfla

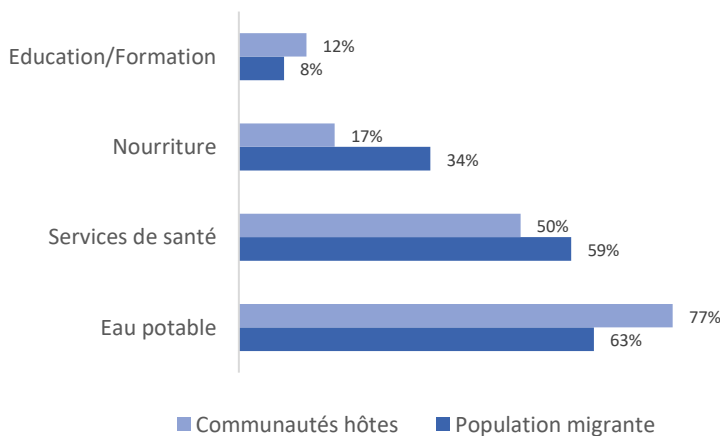


La grande majorité des ménages migrants de la sous-préfecture de Diégonéfla n'ont pas déclaré le décès des membres de leur famille (92%), pour 61% des ménages hôtes. La principale raison avancée est l'absence de connaissance de la procédure.

Lorsque les décès ont été déclarés, ils l'ont principalement été à la représentation de la mairie dans la localité de naissance ou à la sous-préfecture.

Principaux besoins exprimés par les ménages dans la sous-préfecture de Diégonéfla

Graphique 61 : Principaux besoins exprimés par les chefs de ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla

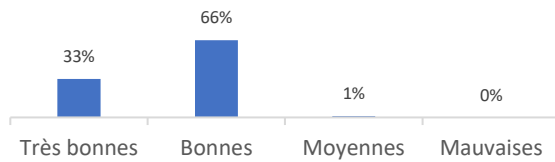


Les principaux besoins exprimés par les ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla sont liés à l'accès aux services sociaux de base tels que l'eau potable et la santé.

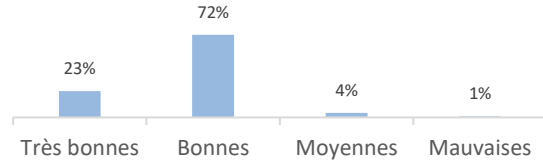
3.2.7 Cohésion sociale

Relations entre population migrante et communautés hôtes

Graphique 62 : Perception des relations entre communautés par les populations migrantes à Diégonéfla



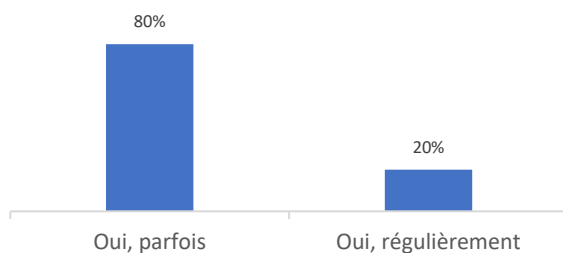
Graphique 63 : Perception des relations entre communautés par les communautés hôtes à Diégonéfla



Population migrante et communautés ont une perception très similaire de la qualité de leurs relations. En effet, **99% des enquêtés appartenant à la population migrante estiment que les relations avec les communautés hôtes sont bonnes à très bonnes pour 100% des communautés hôtes concernant leurs relations avec la population migrante.**

Participation de la population migrante à des événements communautaires avec les communautés hôtes

Graphique 64 : Participation des ménages migrants à des événements communautaires avec les communautés hôtes à Diégonéfla



Les migrants enquêtés dans la sous-préfecture de Diégonéfla ont tous déjà participé à un événement organisé par les communautés hôtes, même si pour 80% d'entre eux cette participation n'est pas régulière. Cela pourrait éventuellement mettre en lumière une certaine séparation entre les activités sociales des deux catégories de population.

Existence d'un comité ou une organisation représentant la population migrante

La totalité des migrants enquêtée au sein de la population migrante de la sous-préfecture de Diégonéfla ont déclaré qu'il existe une structure qui les représente au sein de leurs localités.

Existence de structures de gestion de conflits entre la population migrante et les communautés hôtes

Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, 99% de répondants déclarent qu'il existe des structures de gestion des conflits entre population migrante et communautés hôtes, ce qui peut en partie expliquer le bon niveau de cohésion sociale exprimé dans les graphiques précédents.

4. Rôle des enfants dans les plantations de cacao²¹

Cette quatrième section du rapport est consacrée à la question du rôle des enfants dans les plantations de cacao de la sous-préfecture de Bloléquin et de Diégonéfla. Il est important de préciser que les données présentées ci-dessous sont à nuancer et indiquent des tendances. En effet, elles sont basées sur les déclarations des chefs de ménage qui ont fait le choix de participer à l'enquête de manière volontaire. De plus, les informateurs clés originaires des localités enquêtées ont mentionné le fait que des campagnes de sensibilisation avaient été menées récemment dans les plantations de cacao, notamment celles situées dans les forêts classées, afin de lutter contre le travail des enfants et d'inciter les parents à scolariser leurs enfants plutôt que de les faire travailler. De ce fait, les populations sont informées sur ce qui peut être considéré comme « travail des enfants », savent qu'il s'agit d'une activité qui peut être réprimandée et pourraient avoir tendance à minimiser l'implication de leurs enfants au sein des plantations de cacao par peur de sanctions.



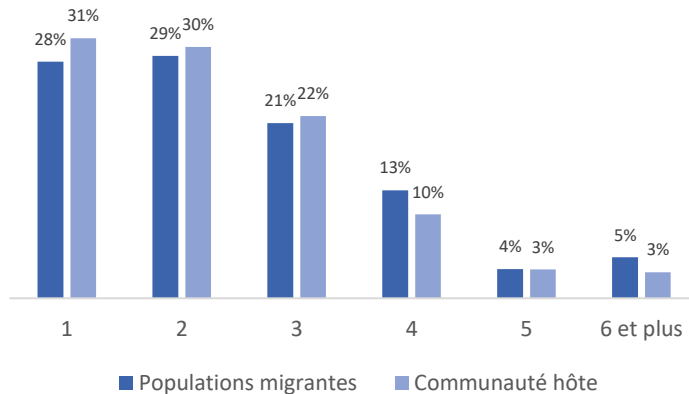
Enfant sur son vélo dans une plantation de cacao dans la sous-préfecture de Bloléquin. © OIM 2022/ Saint Paterne Doho

²¹ Pour plus d'informations concernant le travail des enfants, voir Annexe 1 sur les notions clés relatives au travail des enfants.

4.1. Rôle des enfants dans les zones cacaoyères à Bloléquin

Présence des enfants de 5 à 17 ans dans les campements/villages

Graphique 65 : Nombre d'enfants de 5 à 17 ans par ménage à Bloléquin



Le graphique ci-contre montre que le nombre d'enfants par ménage au sein de la population migrante et des communautés hôtes enquêtées dans la sous-préfecture de Bloléquin est très proche. Les informations présentées dans le graphique sont aussi en lien avec les informations mentionnées dans le chapitre 3.1.1 où il est dit que les ménages des populations migrants ont en moyenne 3,1 enfants et les ménages des communautés hôtes 2,5.

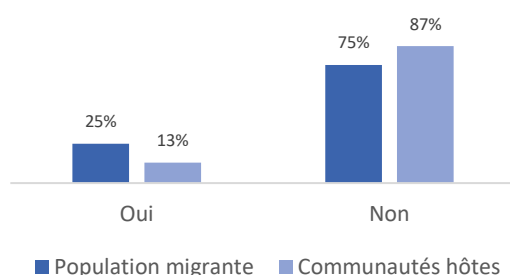
Si la grande majorité des ménages enquêtés déclarent que les enfants du ménage sont leurs enfants biologiques, cela est davantage vrai pour la population migrante (95%) que pour les communautés hôtes (85%). Par ailleurs, lorsqu'il ne s'agit pas de leurs enfants, il s'agit dans la quasi-totalité des cas d'enfants avec lesquels ils ont un lien de parenté (98%).

Qu'il s'agisse des enfants des ménages de la population migrante ou des communautés hôtes, 63% d'entre eux ont entre 5 et 11 ans.

Activité exercée par les enfants

Une activité est entendue ici comme tout type de tâche que les enfants peuvent effectuer, de façon régulière ou non. Certaines de ces tâches peuvent constituer des travaux légers ou bien même des travaux dangereux. Le type de tâches effectuées et la fréquence seront présentées ci-dessous.

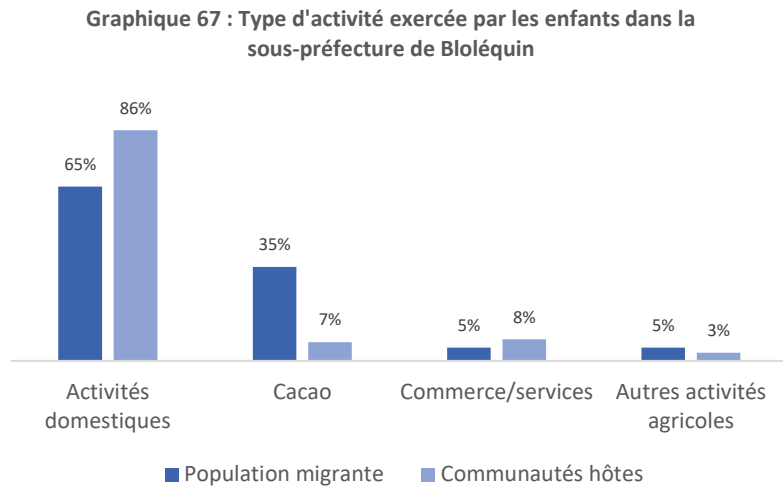
Graphique 66 : Proportion d'enfants de 5-17 ans exerçant une activité à Bloléquin



Dans la sous-préfecture de Bloléquin, les enfants des ménages issus de la population migrante sont presque deux fois plus nombreux que les enfants des ménages issus des communautés hôtes à exercer une activité, soit 25% des enfants des chefs de ménage migrants enquêtés.

Le graphique ci-contre présente les activités exercées par les enfants, sur la base des déclarations des chefs de ménage. La majorité des enfants effectueraient des tâches domestiques et **en lien avec la culture du cacao**²².

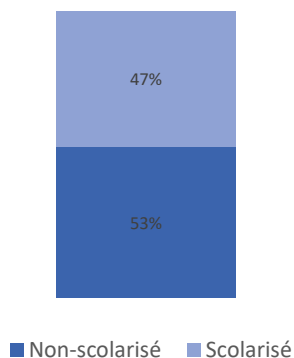
Les principales activités domestiques exercées par les enfants sont le nettoyage/ménage (91% pour les hôtes et 81% pour les migrants) ; la cuisine/vaisselle (65% pour les hôtes et 61% pour les migrants) ; aller chercher de



Dans la sous-préfecture de Bloléquin, près d'un enfant sur trois issu d'un ménage de migrants ayant une activité l'exerce dans le **secteur du cacao**. Par ailleurs, **les enfants migrants sont cinq fois plus nombreux que les enfants hôtes à travailler dans les plantations de cacao**.

l'eau et du bois (81% pour les hôtes et 58% pour les migrants) et laver les vêtements (66% pour les hôtes et 51% pour les migrants).

Graphique 68 : Taux de scolarisation des enfants migrants qui exercent une activité agricole (cacao/autre) à Bloléquin



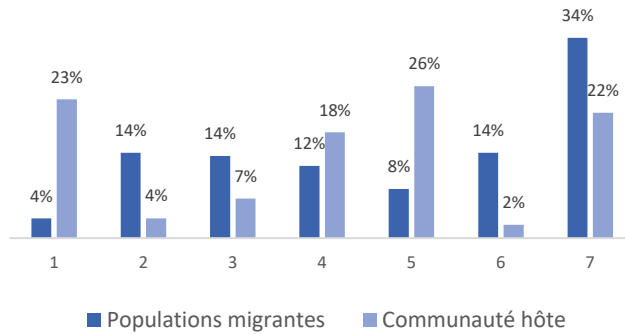
Parmi les enfants de la population migrante qui exercent une activité dans le cacao ou qui effectuent une autre activité agricole, 53% ne sont pas scolarisés.

Les enfants contribuent encore largement aux activités des ménages (activités domestiques et autres, notamment dans la cacaoculture) et sont perçus comme des **aides familiales**. Ils sont **aussi beaucoup plus impliqués à exercer une activité que les enfants des communautés hôtes**.

²² D'après les observations et retours des enquêteurs, la proportion d'enfants travaillant dans les plantations de cacao pourrait être sous-évaluée.

Temporalité des activités effectuées par les enfants

Graphique 69 : Nombre de jours par semaine où les enfants effectuent une activité à Bloléquin



Les enfants migrants de Bloléquin exercent une activité pendant plus de jours par semaine comparé aux enfants des communautés hôtes. De plus, 68% des enfants migrants le font 4 jours ou plus et 56% le font 5 jours et plus.

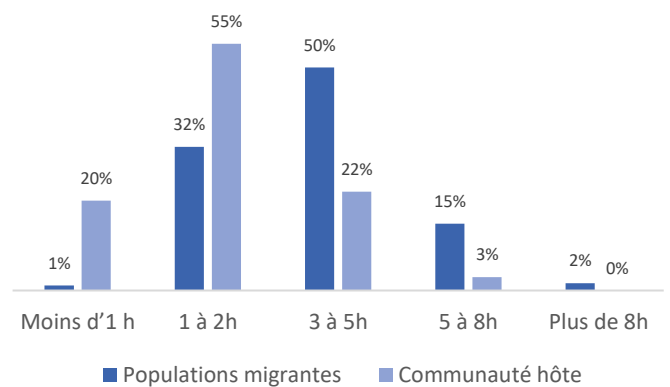
A noter que 34% des enfants migrants, soit le pourcentage le plus élevé, exercent une activité tous les jours de la semaine.

Plus de 60% des enfants migrants exercent une activité 3 heures ou plus par jour (comparé à 25% pour les enfants des communautés hôtes).

Les enfants de la population migrante travaillent donc plus d'heures par jour que ceux des communautés hôtes.

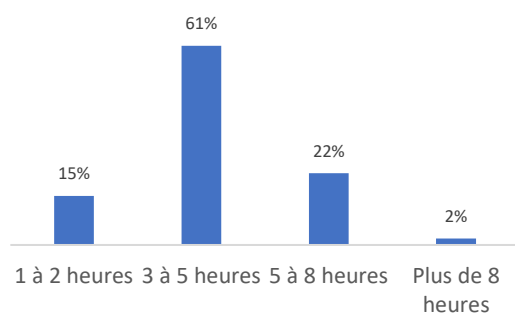
En outre, la quasi-totalité effectue ces activités durant la journée (entre ces 7 et 19h).

Graphique 70 : Nombre d'heures de travail par jour travaillé à Bloléquin

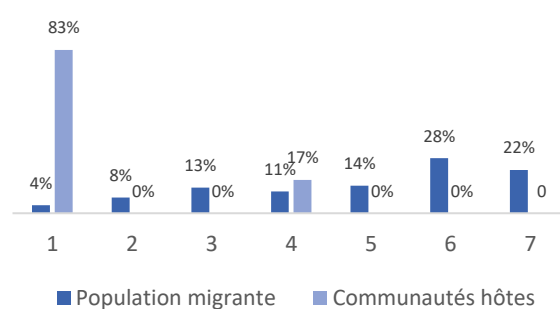


Focus 1 – La régularité des activités exercées par les enfants dans le secteur cacaoyer :

Graphique 71 : Nombre d'heures de travail des enfants migrants par jour dans le secteur cacaoyer à Bloléquin



Graphique 72 : Nombre de jours de travail des enfants par semaine dans le secteur cacaoyer à Bloléquin



Pour la population migrante comme pour les communautés hôtes, si les activités domestiques sont les plus souvent citées comme activités exercées par les enfants, le nombre d'heures de travail par jour pour des activités domestiques est moins important que pour les activités agricoles et notamment pour les activités dans le cacao.

Les informations présentées ci-dessus montrent que les enfants de la population migrante dans la sous-préfecture de Bloléquin travaillent régulièrement plus de 3 heures par jour (85%) et 5 ou plus

de jours par semaine (64%) dans les plantations de cacao²³.

En effet, parmi les enfants de la population migrante à Bloléquin qui exercent une activité dans le secteur cacaoyer, **90% l'ont effectuée au cours des 7 derniers jours, et 100% au cours des derniers 12 mois.**

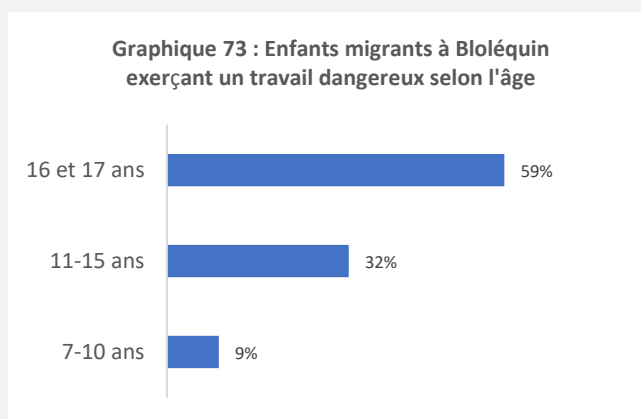
Par ailleurs, **40% des enfants issus de ménages migrants à Bloléquin exercent chaque jour une activité domestique**, et ce en plus de la charge quotidienne à assumer dans le secteur cacaoyer.

Ces données semblent indiquer de forts risques de travail des enfants pour la catégorie d'enfants étudiées ci-dessus.

Focus 2- Distinction travail léger et travail dangereux exercé par les enfants :

D'après les chefs de ménage migrants enquêtés à Bloléquin, 39% des enfants exerçant une activité, le font soit dans le cacao soit dans un autre secteur agricole (ou bien les deux).

Parmi ces enfants, 63% exercent une activité considérée comme travail dangereux. Par ailleurs, **41% des enfants qui exercent un travail dangereux ont moins de 16 ans.**²⁴



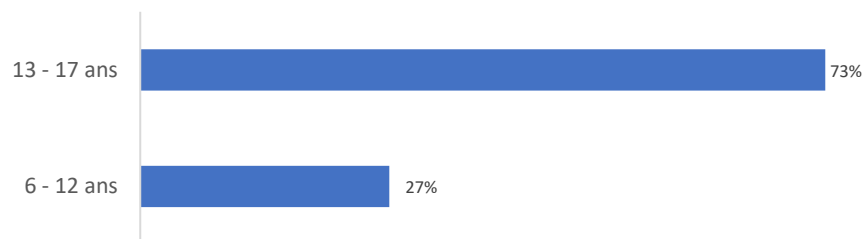
Les chefs de ménage dans les communautés hôtes de la sous-préfecture de Bloléquin sont beaucoup moins nombreux à avoir indiqué que leurs enfants travaillent dans l'agriculture et le nombre d'enfants qui exercent un travail dangereux est faible.

En outre, parmi les enfants migrants qui travaillent dans un secteur agricole, y compris le cacao, 86% exercent au moins une activité qui est considérée comme travail léger. De plus, 27% des enfants qui exercent au moins une activité considérée comme travail léger ont moins de 13 ans.

²³ Le graphique 72 n'inclut pas de données pour la communauté hôte car d'après les chefs de ménage, seulement 6 enfants exercent une activité dans le cacao.

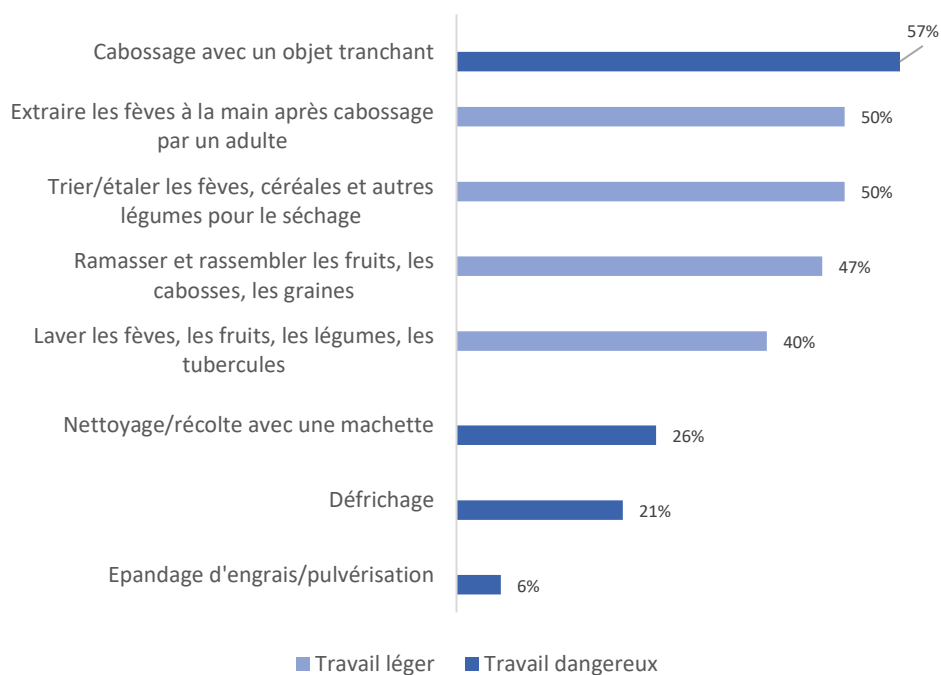
²⁴ D'après l'arrêté no. 2017-017, les travaux dangereux sont interdits sans exception aux enfants de moins de 16 ans. D'après ce même arrêté, les enfants de 16 et 17 ans ne sont autorisés à exercer un travail dangereux qu'à condition « qu'ils aient reçu, dans la branche d'activité correspondante, une instruction spécifique ou une formation professionnelle ». Dans le contexte de cette étude, il n'a pas été possible d'approfondir ces questions liées à l'accès des enfants aux formations professionnelles ou à des instructions spécifiques.

Graphique 74 : Taux d'enfants des populations migrantes à Bloléquin qui exercent un travail léger selon leur âge



Les travaux dangereux et légers les plus exercés par les enfants de la population migrante à Bloléquin sont les travaux avec des objets dangereux, les activités manuelles en rapport avec la cueillette de cacao. Le graphique ci-dessous présente la proportion d'enfants selon le type de travail exercé :

Graphique 75 : Types de travaux agricoles exercés par les enfants de la communauté migrante de Bloléquin

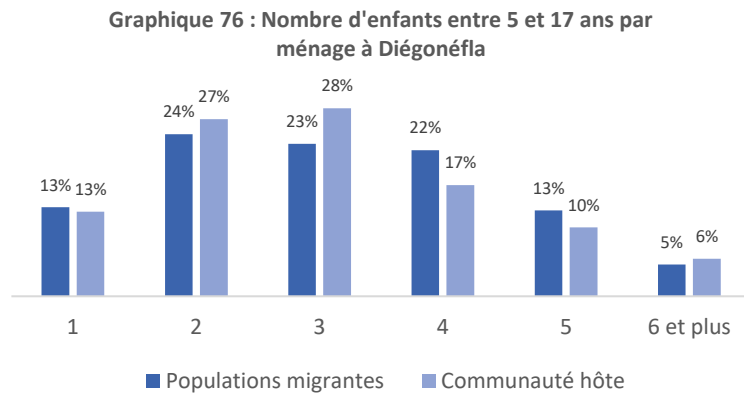


Les données présentées ci-dessus mettent en évidence la présence d'enfants exécutant des travaux dangereux et légers dans le secteur agricole au niveau de la sous-préfecture de Bloléquin, en particulier dans le secteur cacaoyer et met en lumière des besoins de protection.

4.2 Rôle des enfants dans les zones cacaoyères à Diégonéfla

Présence des enfants dans les campements/villages

Il n'existe pas de différence majeure entre le nombre d'enfants par ménage au sein de la population migrante (campements) et des communautés hôtes (village) enquêtées dans la sous-préfecture de Diégonéfla.

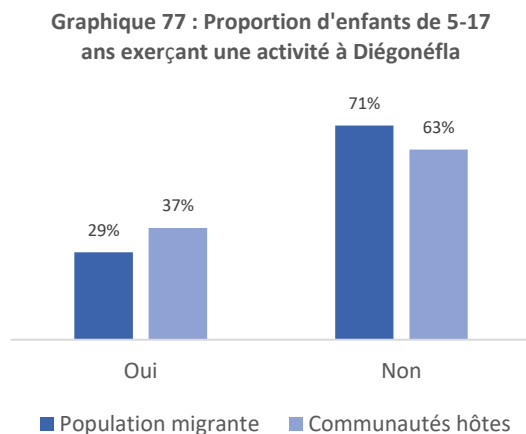


La proportion d'enfants non biologiques au sein des ménages issus des communautés hôtes est plus de deux fois supérieure à celui de la population migrante. Dans plus de 98% des cas, ces enfants non biologiques ont un lien de parenté avec le chef du ménage enquêté dans la sous-préfecture de Diégonéfla.

Qu'il s'agisse des enfants des ménages de la population migrante ou des communautés, 54% d'entre eux ont moins de 12 ans.

Activité exercée par les enfants

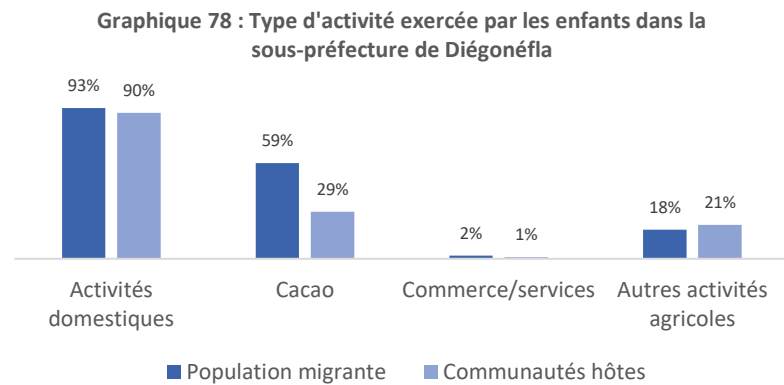
Une activité est entendue ici comme tout type de tâche que les enfants peuvent effectuer, de façon régulière ou non. Certaines de ces tâches peuvent constituer des travaux légers ou bien même des travaux dangereux. Le type de tâches effectuées et la fréquence seront présentées dans des boxes focus plus bas.



Sur la base des déclarations faites par les chefs de ménage dans la sous-préfecture de Diégonéfla, il semblerait que 29% des enfants des populations migrantes exercent une activité, comparé à 37% pour les enfants des communautés hôtes.

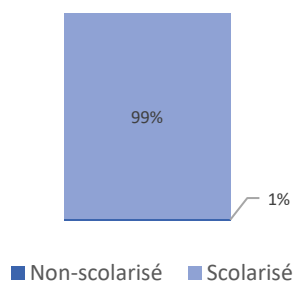
PROFIL PILOTE DE LA POPULATION MIGRANTE ET DES POPULATIONS HÔTES DANS LES RÉGIONS CACAÛYÈRES DU CAVALLY ET DU GÔH

Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, plus de la moitié des enfants migrants ayant une activité l'exerce dans le secteur du cacao²⁵. **Les enfants migrants sont deux fois plus nombreux que les enfants hôtes à travailler dans les plantations de cacao, lorsqu'ils exercent une activité.**



Les principales activités domestiques exercées par les enfants sont les suivantes : Laver les vêtements (80% des migrants et 75% des hôtes) ; Chercher de l'eau et du bois (82% des migrants et 70% des hôtes) ; Faire la cuisine/la vaisselle (80% des hôtes et 68% des migrants) ; Nettoyage/Ménage (60% des migrants et 58% des hôtes).

Graphique 79 : Taux de scolarisation parmi les enfants migrants qui exercent une activité agricole (cacao/autre) à Diégonéfla

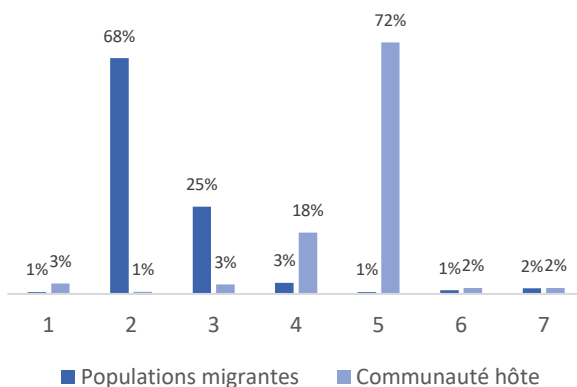


A Diégonéfla, seulement 1% des enfants migrants qui exercent une activité dans le secteur cacaoyer ou une autre activité agricole ne sont pas scolarisés. Les enfants contribuent encore largement aux activités des ménages (activités domestiques et autres, notamment dans la cacaoculture) et sont perçus comme des aides familiales.

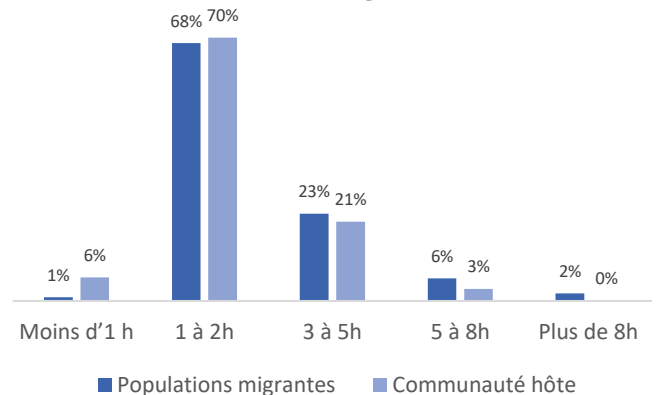
Temporalité du travail des enfants

Les enfants migrants de Diégonéfla travaillent majoritairement 2 jours par semaine (68%) alors que les enfants hôtes sont 72% à travailler 5 jours ou moins. De plus, la grande majorité des enfants exerçant une activité (en dehors de l'école) le font 1 à 2 heures par semaine).

Graphique 80 : Nombre de jours par semaine où les enfants exercent une activité à Diégonéfla

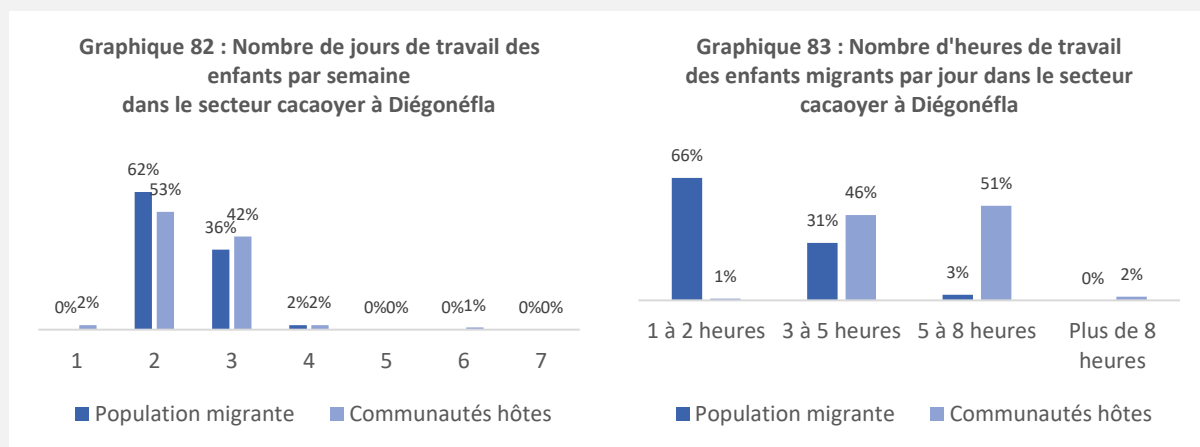


Graphique 81 : Nombre d'heures de travail par jour travaillé à Diégonéfla



²⁵ D'après les observations et retours des enquêteurs, la proportion d'enfants travaillant dans les plantations de cacao pourrait être sous-évaluée.

Focus 3 – La régularité des activités exercées par les enfants dans le secteur cacaoyer :



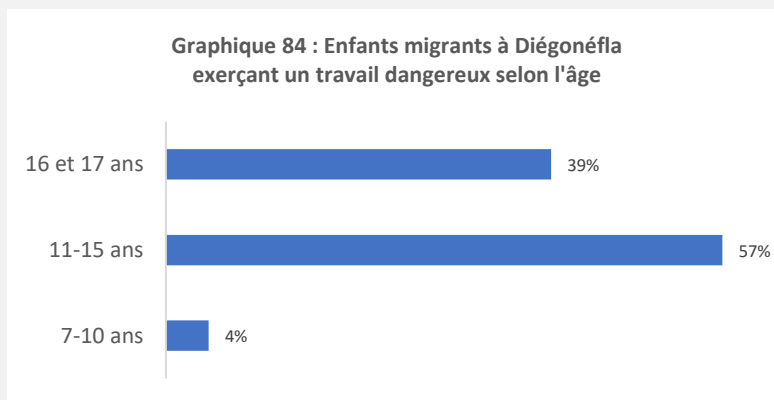
Pour la population migrante comme pour les communautés hôtes, si les activités domestiques sont les plus souvent citées comme activités exercées par les enfants, **le nombre d'heures d'exercice d'une activité par jour pour des activités domestiques est moins important que pour les activités agricoles et notamment pour les activités dans le cacao.**

Les informations présentées ci-dessus montrent que les enfants des communautés hôtes à Diégonéfla **exercent une activité régulièrement plus de 3 heures par jour (97%) et 3 ou plus de jours par semaine (45%)** dans les plantations de cacao. Les enfants de la population migrante ont tendance à exercer une ou des activités moins régulièrement avec « seulement » 34% qui le font 3 heures ou plus par jour et 38% qui le font 3 ou plus de jours par semaine.

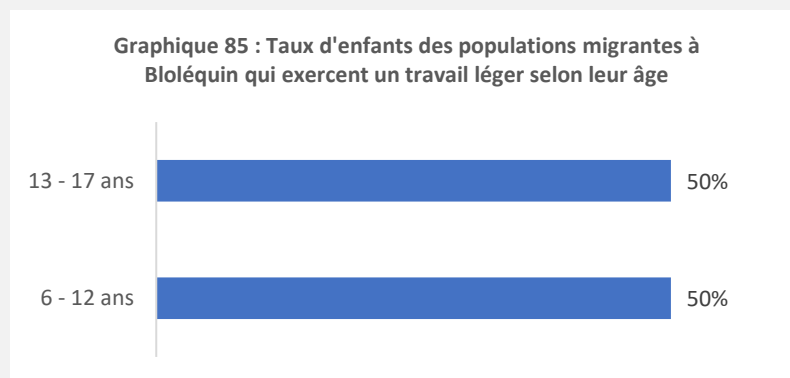
En effet, parmi les enfants des populations migrantes de Diégonéfla qui exercent une activité dans le secteur cacaoyer, **100% l'ont effectuée au cours des 7 derniers jours, et 100% au cours des derniers 12 mois.**

Focus 4 - Distinction travail dangereux/travail léger exercé par les enfants :

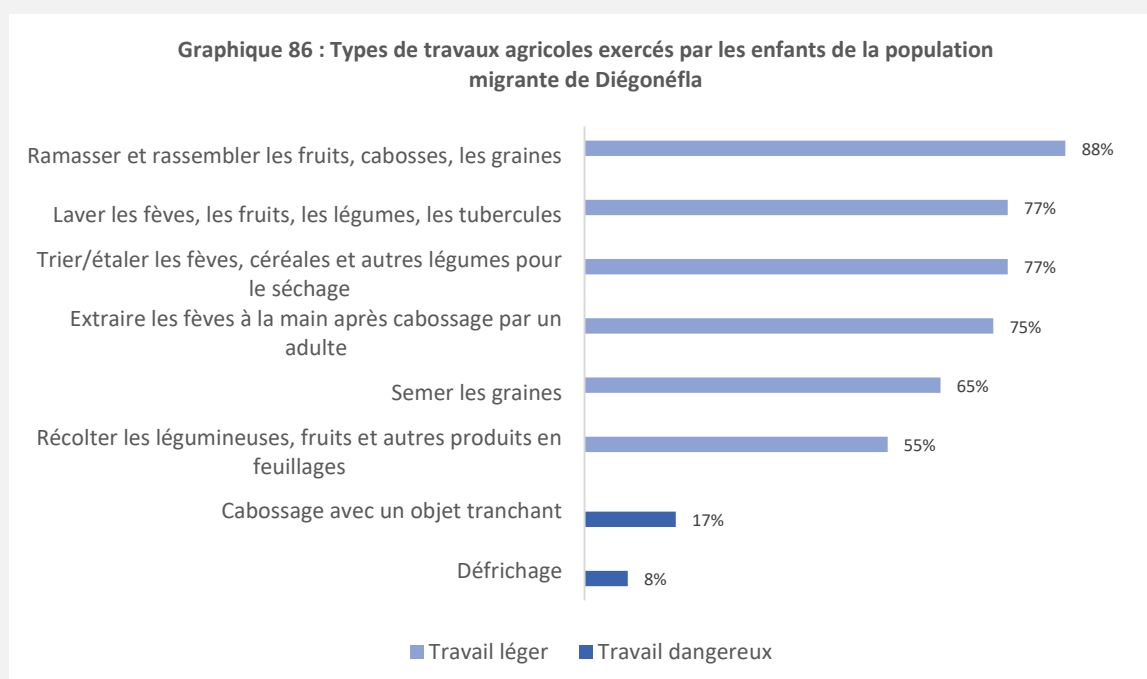
D'après les chefs de ménage à Diégonéfla, 61% des enfants exerçant une activité, le font soit dans le cacao soit exercent une autre activité agricole (ou bien les deux). Parmi ces enfants, 20% exercent un travail dangereux. De plus, 61% des enfants qui exercent un travail dangereux ont moins de 16 ans. En outre, les chefs de ménage dans les communautés hôtes indiquent que 33% de leurs enfants exercent une activité soit dans le cacao soit exercent une autre activité agricole (ou les deux). La proportion d'enfants qui exercent un travail dangereux est à 32% dont 10% ont moins de 16 ans.



Cependant, tous les enfants qui travaillent dans l'agriculture à Diégonéfla exercent au moins une activité qui est considéré comme travail léger. De plus, 50% des enfants qui exercent au moins une activité considérée comme travail léger ont moins de 13 ans.



Les activités les plus exercés par les enfants de la population migrante à Diégonéfla sont :



Ainsi, 99% des enfants des communautés hôtes à Diégonéfla exercent une activité agricole considérée comme travail léger. Par ailleurs, 34% entre eux ont moins de 13 ans.

Les données présentées ci-dessus mettent en évidence la présence d'enfants exécutent des travaux dangereux et légers dans le secteur agricole à Diégonéfla, en particulier dans le secteur cacaoyer et met en lumière des besoins de protection.

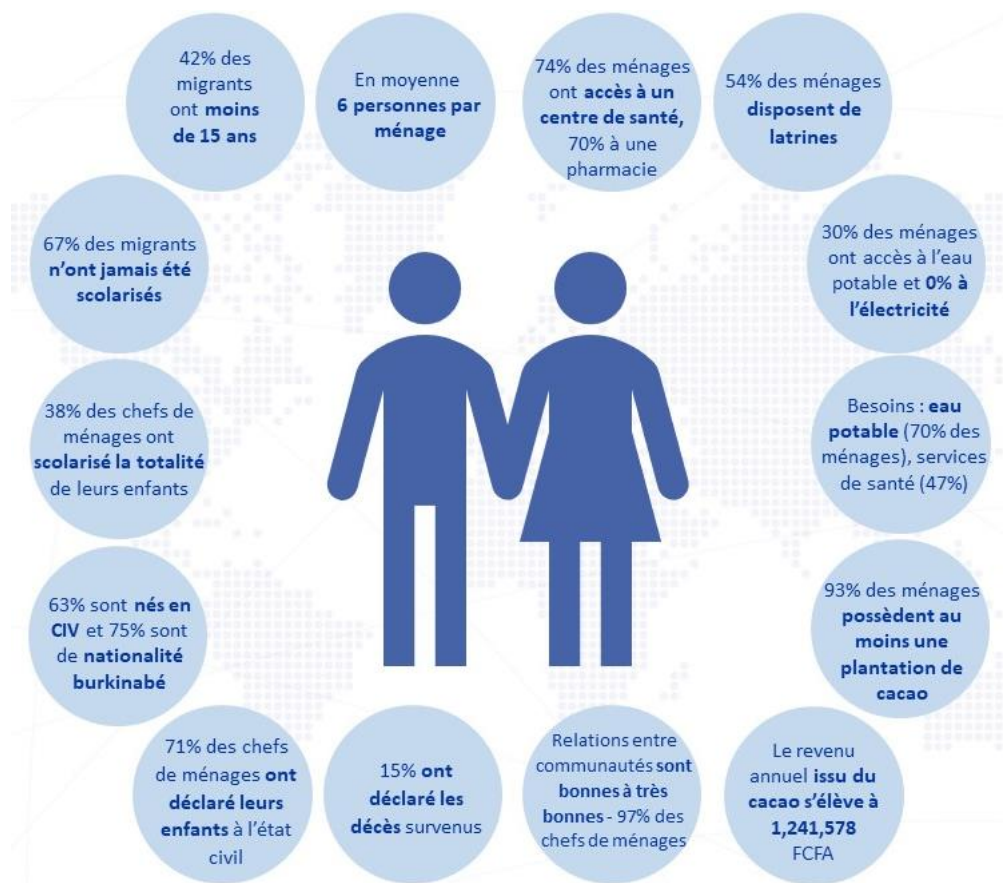
CONCLUSION

Les schémas ci-dessous reprennent les principales caractéristiques identifiées au cours de l'analyse.

Profil type résumé des populations migrantes

Dans la sous-préfecture de Bloléquin, les ménages comptent en moyenne 6 personnes et 42% de leurs membres ont moins de 15 ans. En outre, 67% de cette population n'a jamais été scolarisée. Concernant l'origine, 63% des migrants sont nés en Côte d'Ivoire et 75% ont la nationalité Burkinabé. Concernant les biens, 93% des ménages possèdent au moins une plantation de cacao. La superficie moyenne est d'environ 7 hectares avec un revenu moyen annuel de 1 241 578 FCFA issus du cacao. Concernant l'accès aux services sociaux de base, 38% des ménages scolarisent la totalité de leurs enfants, 74% ont accès à un centre de santé fonctionnel et 70% à une pharmacie, aucun ménage (0%) n'est connecté au réseau électrique local, 30% des ménages ont accès à l'eau potable, 54% disposent de latrines. Et 1% des chefs de ménage ont déclaré tous leurs enfants à l'état civil. Enfin, 99% des chefs de ménages estiment que les relations sont bonnes à très bonnes entre migrants et populations hôtes.

Image 1 : Profil type des populations migrantes à Bloléquin

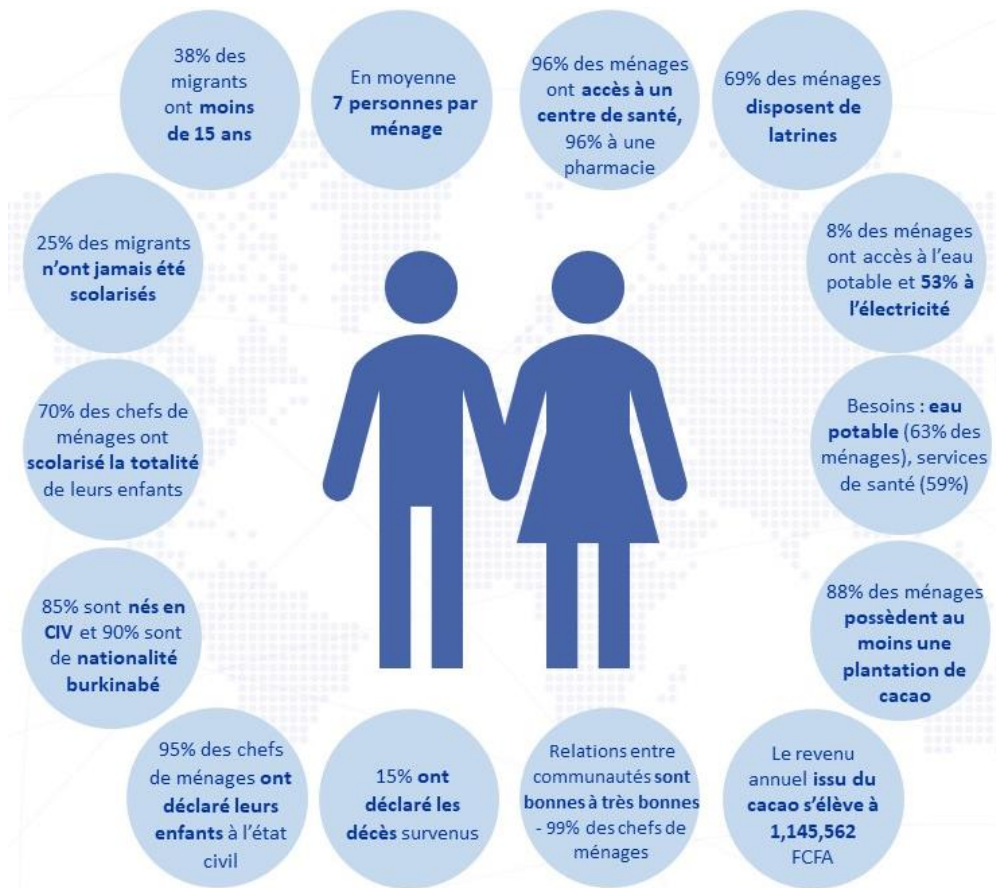


Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, les ménages comptent en moyenne 7 personnes et 38% de leurs membres ont moins de 15 ans. En outre, 25% de cette population n'a jamais été scolarisée. Concernant l'origine, 85% des migrants sont nés en Côte d'Ivoire et 90% ont la nationalité Burkinabé.

PROFIL PILOTE DE LA POPULATION MIGRANTE ET DES POPULATIONS HÔTES DANS LES RÉGIONS CACAOYÈRES DU CAVALLY ET DU GÔH

Concernant les biens, 88% des ménages possèdent au moins une plantation de cacao. La superficie moyenne est d'environ 4 hectares avec un revenu moyen annuel de 1 145 562 FCFA issus du cacao. Concernant l'accès aux services sociaux de base, 70% des ménages scolarisent la totalité de leurs enfants, 96% ont accès à un centre de santé fonctionnel et 96% à une pharmacie, 53% des ménages sont connecté au réseau électrique local, 8% des ménages ont accès à l'eau potable, 69% disposent de latrines et 95% des chefs de ménage ont déclaré tous leurs enfants à l'état civil. Enfin, 99% des chefs de ménages estiment que les relations sont bonnes à très bonnes entre migrants et populations hôtes.

Image 2 : Profil type des populations migrantes à Diégonéfla

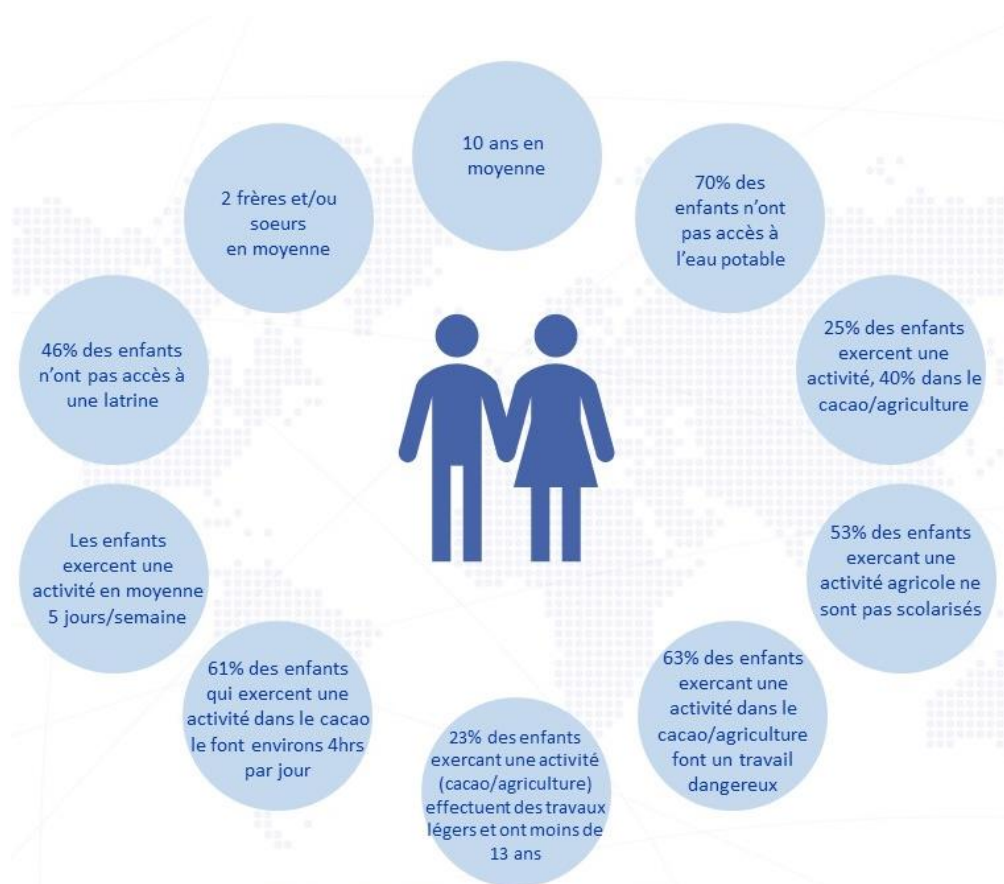


Profil type résumé des enfants migrants

Dans la sous-préfecture de Bloléquin, en moyenne, les enfants sont âgés de 10 ans et ont 2 frères ou sœurs. 25% de ces enfants exercent une activité, dont 40% dans le secteur cacaoyer ou une autre activité agricole. Les enfants migrants exercent une activité en moyenne 5 jours par semaine. Lorsqu'il s'agit des activités agricoles, 61% de ces enfants exercent en moyenne 4 heures par jour.

Si on considère les types de populations, les enfants migrants sont 5 fois plus nombreux à travailler dans les plantations de cacao que les enfants hôtes (35% contre 7%). Pour ce qui est de la nature des travaux, 63% des enfants qui exercent une activité agricole effectuent une activité considérée comme dangereuse. En considérant l'âge, 23% des enfants migrants âgés d'au moins 13 ans exercent une activité considérée comme travail léger.

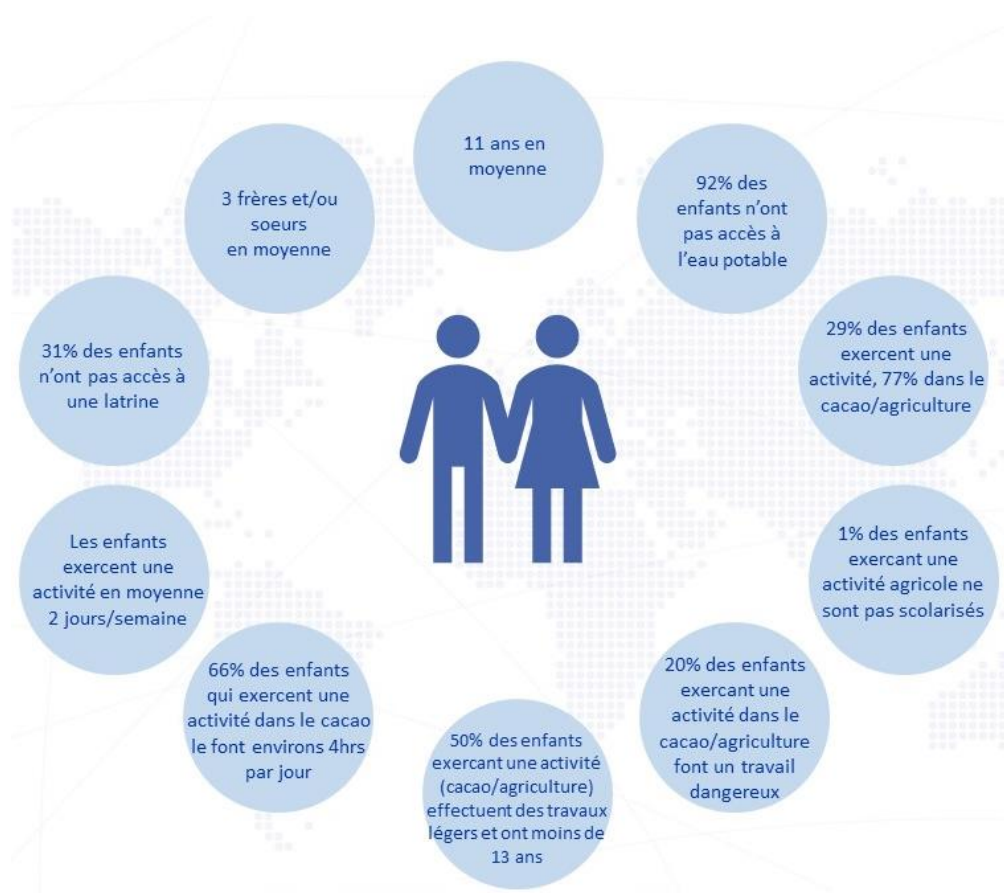
Image 3 : Profil type des enfants migrants à Bloléquin



Dans la sous-préfecture de Diégonéfla, en moyenne, les enfants sont âgés de 11 ans et ont 3 frères ou sœurs. 29% de ces enfants exercent une activité, dont 77% dans le secteur cacaoyer ou une autre activité agricole. 61% Les enfants migrants exercent une activité en moyenne 2 jours par semaine. Lorsqu'il s'agit des activités agricoles, 61% de ces enfants exercent en moyenne 4 heures par jour.

Si on considère les types de populations, les enfants migrants sont 5 fois plus nombreux à travailler dans les plantations de cacao que les enfants hôtes (59% contre 29%). Pour ce qui est de la nature des travaux, 20% des enfants qui exercent une activité agricole effectuent une activité considérée comme dangereuse. En considérant l'âge, 50% des enfants migrants âgés d'au moins 13 ans exercent une activité considérée comme travail léger.

Image 4 : Profil type des enfants migrants à Bloléquin



RECOMMANDATIONS

En termes d'études :

- Réaliser une étude complémentaire plus approfondie afin d'avoir une meilleure évaluation du rôle et de la prévalence du travail des enfants dans les zones cacaoyères enquêtées (notamment à travers de l'observation participative ou non). En ce sens, il pourrait être intéressant d'envisager d'échanger directement avec des enfants pour recueillir la perception de leur participation au travail dans les plantations.
- Renforcer la compréhension du rôle des enfants par catégorie de populations (autochtones, allochtones, allogènes) et selon le genre.
- Relativement aux zones cacaoyères, approfondir, via des études complémentaires, le rôle des enfants dans d'autres secteurs d'activités que la cacaoculture et le secteur agricole, telles que les activités domestiques, afin de pouvoir établir des liens et proposer des programmes d'interventions multidimensionnels et interconnectés.
- Au vu de la diversité des réalités locales et régionales ne permettant pas de dresser un unique profil type de la population migrante en Côte d'Ivoire, mener une étude spécifique dans chaque zone cacaoyère. Cela permettra de dresser des profils par région et de pouvoir définir des programmes d'interventions adaptés aux réalités et aux besoins des *populations*.

En termes de programmes :

- S'appuyer en priorité sur les structures et dynamiques communautaires existantes dans la mise en œuvre d'activités et de programmes pour une bonne appropriation, compréhension et une plus grande durabilité de ces derniers.
- Sur la base de la perception des ménages et de leurs priorités en termes de besoins, mener des campagnes de sensibilisation Wash adaptées (latrine-santé).
- Renforcer la communication/sensibilisation sur la lutte contre le travail des enfants, la pénibilité ou dangerosité des tâches et la nécessité d'adapter les activités à l'âge des enfants.

LISTE DES TABLEAUX, CARTES, IMAGES ET GRAPHIQUES

Tableaux

1	Sous-préfectures sélectionnées en vue de la collecte de données	12
2	Répartition des localités cartographiées selon la sous-préfecture	14
3	Répartition des informateurs clés rencontrés par sous-préfecture selon leur catégorie	15

Cartes

1	Régions ciblées par le projet	10
2	Trajectoire migratoire des enfants et jeunes migrants en transit à Korhogo, 2018	13
3	Zones cibles / Sous-préfectures identifiées pour la collecte de données	13

Images

1	Profil type des populations migrantes à Bloléquin	49
2	Profil type des populations migrantes à Diégonéfla	50
3	Profil type des enfants migrants à Bloléquin	51
4	Profil type des enfants migrants à Diégonéfla	52

Graphiques

1	Distance moyenne entre les villages et leurs campements rattachés à Bloléquin	14
2	Distance moyenne entre les villages et leurs campements rattachés à Diégonéfla	14
3	Types de relations entre populations hôtes et communautés migrantes à Bloléquin	16
4	Types de relations entre populations hôtes et communautés migrantes à Diégonéfla	16
5	Répartition des types de localités à Bloléquin selon les activités intercommunautaires pratiquées	16
6	Répartition des types de localités à Diégonéfla selon les activités intercommunautaires pratiquées	16
7	Existence d'écoles primaires dans les campements de Bloléquin	16
8	Existence d'écoles primaires dans les campements de Diégonéfla	16
9	Disponibilité des infrastructures sanitaires	17
10	Niveau d'instruction des chefs de ménage de la sous-préfecture de Bloléquin	18
11	Nationalité des chefs de ménages migrants à Bloléquin	19
12	Pays de naissance des chefs de ménages migrants à Bloléquin	19
13	Langues parlées par les chefs de ménage à Bloléquin	19
14	Possession de pièces d'identités par les individus de 16 ans et plus à Bloléquin	20
15	Pays de résidence habituelle de la population migrante à Bloléquin	20
16	Date d'arrivée des chefs de ménages en Côte d'Ivoire à Bloléquin	21
17	Raisons du choix de cette localité de la sous-préfecture de Bloléquin	21
18	Principal secteur d'activité des ménages de la sous-préfecture de Bloléquin	22
19	Répartition des chefs de ménages possédant des plantations de cacao dans la sous-préfecture de Bloléquin	22
20	Durée de possession des plantations de cacao dans la sous-préfecture de Bloléquin	22
21	Documents officiels attestant de cette possession à Bloléquin	22
22	Membres des ménages travaillant dans les plantations de cacao dans la sous-préfecture de Bloléquin	23
23	Périodes de travail des ménages dans les plantations de cacao à Bloléquin	23
24	Revenus annuels moyens issus du cacao pour les ménages de Bloléquin (en FCFA)	23

PROFIL PILOTE DE LA POPULATION MIGRANTE ET DES POPULATIONS HÔTES DANS LES RÉGIONS CACAOYÈRES DU CAVALLY ET DU GÔH

25	Type de rétribution issue du travail dans les plantations à Bloléquin	23
26	Type de relations entretenues avec le pays d'origine pour les migrants de la sous-préfecture de Bloléquin	24
27	Ménages scolarisant la totalité de leurs enfants dans la sous-préfecture de Bloléquin	24
28	Type d'école fréquentée par les enfants dans la sous-préfecture de Bloléquin	24
29	Accès à un centre de santé fonctionnel dans la sous-préfecture de Bloléquin	25
30	Accès des ménages de la sous-préfecture de Bloléquin à une pharmacie	25
31	Ménages disposant de latrines dans la sous-préfecture de Bloléquin	25
32	Ménages ayant accès à l'eau potable dans la sous-préfecture de Bloléquin	25
33	Accès des ménages de la sous-préfecture de Bloléquin à un centre social	27
34	Ménages ayant déclaré tous les décès de membres de leur famille dans la sous-préfecture de Bloléquin	27
35	Principaux besoins exprimés par les chefs de ménages de la sous-préfecture de Bloléquin	28
36	Perception des relations entre communautés par les populations migrantes à Bloléquin	28
37	Perception des relations entre communautés par les populations hôtes à Bloléquin	28
38	Participation des ménages migrants à des événements communautaires avec les communautés hôtes à Bloléquin	28
39	Niveau d'instruction des chefs de ménage de la sous-préfecture de Diégonéfla	29
40	Nationalité des chefs de ménages de la population migrante à Diégonéfla	30
41	Pays de naissance des chefs de ménage de la population migrante à Diégonéfla	30
42	Langues parlées par les ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla	30
43	Raisons du choix de cette localité de la sous-préfecture de Diégonéfla	31
44	Date d'arrivée des ménages migrants à Diégonéfla en Côte d'Ivoire	32
45	Principaux secteurs d'activités des ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla	32
46	Répartition des chefs de ménages possédant des plantations de cacao dans la sous-préfecture de Diégonéfla	33
47	Durée de possession des plantations de cacao dans la sous-préfecture de Diégonéfla	33
48	Documents officiels attestant de cette possession à Diégonéfla	33
49	Membres des ménages travaillant dans les plantations de cacao dans la sous-préfecture de Diégonéfla	33
50	Périodes de travail des ménages dans les plantations de cacao à Diégonéfla	34
51	Revenus annuels moyens issus du cacao pour les ménages de Diégonéfla (en FCFA)	34
52	Types de relations entretenues avec le pays d'origine pour les migrants de la sous-préfecture de Diégonéfla	34
53	Ménages scolarisant la totalité de leurs enfants dans la sous-préfecture de Diégonéfla	35
54	Type d'école fréquentée par les enfants dans la sous-préfecture de Diégonéfla	35
55	Accès à un centre de santé fonctionnel dans la sous-préfecture de Diégonéfla	35
56	Accès des ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla à une pharmacie	35
57	Ménages disposant de latrines dans la sous-préfecture de Diégonéfla	36
58	Ménages ayant accès à l'eau potable dans la sous-préfecture de Diégonéfla	36
59	Accès des ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla à un centre social	37
60	Ménages ayant déclaré les décès de membres de leur famille dans la sous-préfecture de Diégonéfla	37
61	Principaux besoins exprimés par les chefs de ménages de la sous-préfecture de Diégonéfla	37
62	Perception des relations entre communautés par les populations migrantes à Diégonéfla	38
63	Perception des relations entre communautés par la communauté hôte à Diégonéfla	38
64	Participation des ménages migrants à des événements communautaires avec les communautés hôtes à Diégonéfla	38
65	Nombre d'enfants de 5 à 17 ans par ménage à Bloléquin	40

PROFIL PILOTE DE LA POPULATION MIGRANTE ET DES POPULATIONS HÔTES DANS LES RÉGIONS CACAORYÈRES DU CAVALLY ET DU GÔH

66	Proportion d'enfants de 5-17 ans exerçant une activité à Bloléquin	40
67	Type d'activité exercée par les enfants dans la sous-préfecture de Bloléquin	41
68	Taux de scolarisation parmi les enfants migrants qui exercent une activité agricole (cacao/autre) à Bloléquin	41
69	Nombre de jours par semaine où les enfants effectuent une activité à Bloléquin	42
70	Nombre d'heures de travail par jour travaillé à Bloléquin	42
71	Nombre d'heures de travail des enfants migrants par jour dans le secteur cacaoyer à Bloléquin	42
72	Nombre de jours de travail des enfants par semaine à Bloléquin	42
73	Enfants migrants à Bloléquin exerçant un travail dangereux selon l'âge	43
74	Taux d'enfants des populations migrantes à Bloléquin qui exercent un travail léger selon leur âge	44
75	Types de travaux agricoles exercés par les enfants de la communauté migrante de Bloléquin	44
76	Nombre d'enfants entre 5 et 17 ans par ménage à Diégonéfla	45
77	Proportion d'enfants de 5-17 ans exerçant une activité à Diégonéfla	45
78	Type d'activité exercée par les enfants dans la sous-préfecture de Diégonéfla	46
79	Taux de scolarisation parmi les enfants migrants qui exercent une activité agricole (cacao/autre) à Diégonéfla	46
80	Nombre de jours par semaine où les enfants exercent une activité à Diégonéfla	46
81	Nombre d'heures de travail par jour travaillé à Diégonéfla	46
82	Nombre de jours de travail des enfants par semaine à Diégonéfla	47
83	Nombre d'heures de travail des enfants migrants par jour dans le secteur cacaoyer à Diégonéfla	47
84	Enfants migrants à Diégonéfla exerçant un travail dangereux selon l'âge	47
85	Taux d'enfants des populations migrantes à Bloléquin qui exercent un travail léger selon leur âge	48
86	Types de travaux agricoles exercés par les enfants de la population migrante de Diégonéfla	48

BIBLIOGRAPHIE

GUEHI Zagocky Euloge et AMALAMAN Djedou Martin, « Etat nutritionnel et psycho-social des enfants et jeunes travailleurs migrants en transit à Korogho (Côte d’Ivoire), Les annales de l’Université de Parakou, Série « Lettres, Arts et Sciences Humaines », Vol.1, n°1, Juin 2018, p.56-65.

INS, 2016, Enquête Multiple Indicator Cluster Survey-5 (MICS).

NORC, Octobre 2020, Evaluation des progrès accomplis dans la réduction du travail des enfants dans les régions productrices de cacao de Côte d’Ivoire et du Ghana (NORC at the University of Chicago).

OIM 2021, Rapport de profilage des migrants ivoiriens 2017-2020.

OIM, 2020, Une étude exploratoire sur le recrutement de la main-d’œuvre et les mécanismes de protection des travailleurs migrants en Afrique de l’Ouest : L’étude de cas de la Côte d’Ivoire, de la Gambie du Ghana, du Nigéria et du Sénégal.

OIM, 2021, Mauritanie — Rapport d’analyse: Enquête sur la migration à Nouadhibou (Mars - Avril 2021), (<https://migration.iom.int/reports/mauritanie-rapport-danalyse-enquete-sur-la-migration-nouadhibou-mars-avril-2021?close=true>).

OIM, 2021, Mauritanie — Rapport d’analyse: Enquête sur la migration à Nouakchott (Mars - Avril 2021), (<https://migration.iom.int/reports/mauritanie-rapport-danalyse-enquete-sur-la-migration-nouakchott-mars-avril-2021?close=true>).

OIM, 2021, Libya — Migrant Report 39 (October - November 2021), (<https://migration.iom.int/reports/libya-migrant-report-39-october-november-2021?close=true>).

Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH), Novembre 2014.

Union Européenne, 2021, Mettre fin au travail des enfants et promouvoir une production durable du cacao en Côte d’Ivoire et au Ghana, Note de synthèse.

ANNEXES

ANNEXE 1 : NOTIONS CLÉS SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Selon l'enquête NORC, le taux de prévalence du travail des enfants dans le secteur cacaoyer en Côte d'Ivoire aurait augmenté depuis 2008/2009 (23% contre 38% en 2018/2019). Cette augmentation de l'engagement des enfants dans les activités agricoles se serait produite entièrement dans le sous-groupe des enfants qui combinent école et travail. Cela serait également lié au fait que la majorité des enfants impliqués dans la production de cacao travaillent en tant que travailleurs familiaux non rémunérés.²⁶

D'après l'OIT, le terme « travail des enfants » est défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui :

- est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nocif pour les enfants; et/ou
- interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école; les oblige à quitter l'école prématurément; ou les oblige à essayer de combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd. » (OIT 2022)²⁷

La compréhension du travail des enfants dans le cadre de cette étude se base en premier lieu sur les arrêtés du Gouvernement de Côte d'Ivoire sur les travaux légers et les travaux dangereux (Arrêtés n°2017-016 et n°2017-017) qui sont eux-mêmes basés sur les conventions et recommandations internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), telles que la Convention no. 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ou encore la convention no. 182 sur les pires formes de travail des enfants.

En général, la tranche d'âge concernée par les réglementations est celle des 5-17 ans. En dessous de 18 ans, les réglementations et lois nationales définissent et déterminent les activités qui sont autorisées et interdites aux enfants entre 5 et 17 ans. Dans sa législation nationale, la Côte d'Ivoire a défini les âges d'admission à l'emploi ou à certains travaux comme suit : 18 ans pour l'exercice des travaux dangereux ; 13 à 16 ans pour l'exercice d'un travail léger ; 16 ans pour l'admission à l'emploi et 14 ans pour l'admission en apprentissage. Certaines spécifications concernant les différents types de travaux, mais aussi les exceptions sont présentées ci-dessous.

En accord avec la Convention no. 182, la Côte d'Ivoire interdit et lutte contre les pires formes de travail des enfants telles que l'esclavage ou l'exploitation sexuelle.

La deuxième catégorie des types de travail est celle des travaux dangereux qui sont définis comme « [...] les travaux qui, de par leur nature ou de par les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité et à la moralité de l'enfant. » (MEPS, arrêté 2017-017, p.2). Des exemples habituels dans l'agriculture sont le défrichage, la production de charbon de bois, l'écabossage avec un objet tranchant, la conduite d'engins motorisés, etc. Ces travaux dangereux sont généralement interdits aux enfants en Côte d'Ivoire. Cependant, l'arrêté 2017-017 a spécifié des

²⁶ NORC, Octobre 2020, Evaluation des progrès accomplis dans la réduction du travail des enfants dans les régions productrices de cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana (NORC at the University of Chicago).

²⁷ [Qu'est-ce le travail des enfants ? \(IPEC\) \(ilo.org\)](https://www.ilo.org/fr/what-is-child-labour)

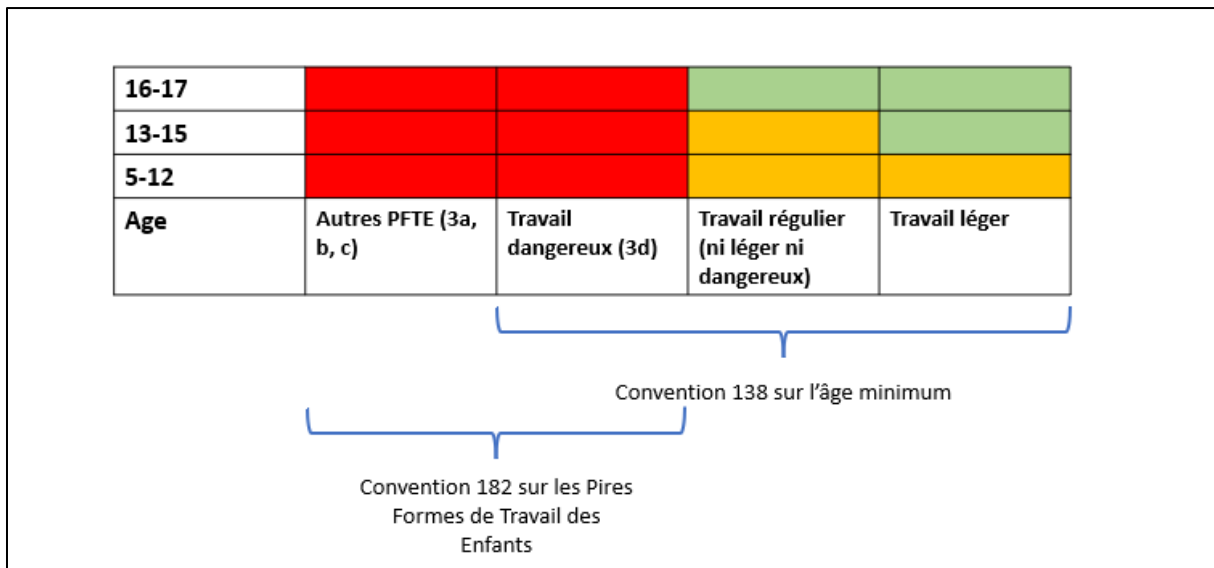
PROFIL PILOTE DE LA POPULATION MIGRANTE ET DES POPULATIONS HÔTES DANS LES RÉGIONS CACAOYÈRES DU CAVALLY ET DU GÔH

exceptions : « Les enfants dont l'âge est compris entre 16 et 18 ans peuvent exercer les travaux [dangereux] à conditions : i) que leur santé, leur sécurité et leur moralité soient pleinement garanties ; ii) qu'ils aient reçu, dans la branche d'activité correspondante, une instruction spécifique ou une formation professionnelle ».

La troisième catégorie de type de travail est celle du travail léger qui, sous la régulation nationale en Côte d'Ivoire, est autorisé aux enfants de 13 à 16 ans. Selon l'arrêté, « [...] sont considérées comme travaux légers, ceux qui de par leur nature et de par leur condition dans lesquelles ils s'exercent : (a) ne sont pas susceptibles de porter préjudice à la santé ou au développement physique, mental, moral, ou social des enfants ; (b) ne sont pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire, à leur participation à des programmes d'orientation ou de formation professionnelle ou à leur aptitude à bénéficier de l'instruction reçue ». Dans l'agriculture, des exemples d'activités considérées comme travaux légers sont l'extraction des fèves à la main, l'aide à mesurer les distances entre les plants lors du piquetage, semer les graines, etc.

L'un des objectifs de cette étude est d'évaluer la présence des enfants dans les zones enquêtées, ainsi que leur rôle dans les travaux agricoles et les besoins de protection de ces enfants travaillant dans les plantations de cacao. Cette étude pilote n'a pas vocation à estimer la prévalence du travail des enfants mais plutôt à collecter des informations basées sur certains indicateurs de travail des enfants, et ce afin éventuellement de pouvoir mettre en lumière certains besoins et points de vigilance.

Figure 1 : Schématisation relative au travail des enfants



ANNEXE 2 : LISTE DES INFORMATEURS CLÉS

1. Région du Cavally

Informateurs clés au niveau des régions :

Structures	Profil des personnes rencontrées
Préfecture de la région du Cavally	Secrétaire général N°2
Sous-préfecture de Bloléquin	Sous-préfet
Sous-préfecture de Tai	Sous-préfet
Sous-préfecture de Zagné	Sous-préfet
Conseil régional du Cavally	Directeur des services techniques et des moyens généraux
	Directeur du développement et de la planification
ANADER-Guiglo	Technicien en culture pérenne
	Technicien en culture annuelle
SODEFOR-Guiglo	Chef de l'unité de gestion de la forêt classée de Gouin-Bédé
Direction régionale du Ministère des eaux et forêts, Guiglo	Directeur régional des eaux et forêts

Informateurs clés au niveau local :

Profils	Nombre
Leaders communautaires	25
Leaders religieux	4
Chefs de villages	11
Chefs de campements	18
Représentant des migrants	11
Chef des jeunes migrants des communautés	4
Sages	60
Total	133

2. Région du Gôh

Informateurs clés au niveau des régions :

Structures	Profil des personnes rencontrées
Préfecture de la région du Gôh	Secrétaire général N°2
Sous-préfecture de Oumé	Sous-préfet
Sous-préfecture de Diégonéfla	Sous-préfet de Diégonéfla
Direction régionale des Eaux et Forêts, Gagnoa	Assistant du Directeur général
Conseil Café-Cacao	Coordonnateur contrôle-qualité et prix
	Agent contrôle-qualité et prix

Informateurs clés au niveau local :

Profils	Nombre
Leaders communautaires	30
Leaders religieux	4
Chefs de villages	22
Chefs de campements	30
Représentant des migrants	22
Chef des jeunes migrants des communautés	30
Sages	4
Total	142

OIM Côte d'Ivoire

II Plateaux Vallon, 3^{ème} tranche, Rue J 107, Lot 1605

Cocody 27 BP 739, Abidjan 27, Côte d'Ivoire

Pour toute information complémentaire :

Tél. : +225 22 52 82 00

Courriel : iomabidjan@iom.int

mschramm@iom.int

Site Web : www.iom.int

